



télécom
saint-étienne

école d'ingénieurs
nouvelles technologies

Livret de l'étudiant

2015 - 2016



Réseaux
Image
Photonique
Informatique
Systèmes embarqués
Web Vision
Télécoms

École associée
INSTITUT
Mines-Télécom



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Sommaire

1) L'École (p3)

2) Formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (p14) :

- FISE (p19)
- FISA (p55)
- CITISE (p73)

3) Guide Pratique (p87)

4) International / Recherche (p100)

5) Vie étudiante (p110)

6) Documents annexes (p116) :

- Charte des stages étudiants
- Index

L'École

Présentation de l'École

Télécom Saint-Etienne a été créée en 1991 (décret du 13 septembre) après avis favorable de la Commission des Titres d'Ingénieurs. Notre école, interne à l'Université Jean Monnet et associée à l'Institut Mines-Télécom, forme en trois ans, avec admission principale sur CPGE et admissions parallèles à l'international, sur dossiers, des ingénieurs (master degree) qui occupent des positions de cadres dans l'industrie.

Télécom Saint-Etienne propose :

Aux étudiants de Bac+2, deux formations d'ingénieurs :

- Une filière ingénieur sous statut apprenti en Optique et Vision Industrielles en partenariat avec l'ITII Loire.
- Une filière ingénieur sous statut étudiant dont le cursus est centré sur les STIC, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, (électronique, optique, image, vision, signal, télécommunications, réseaux, informatique ...).

Aux étudiants bacheliers :

Le Cycle Initial en Technologies de l'Information de Saint-Etienne (CITISE), avec admission sur le concours Geipi Polytech, est préparé en collaboration avec différentes composantes de l'Université. Le CITISE permet aux candidats admis au concours d'accéder directement aux cycles ingénieur de Télécom Saint-Etienne (sous statut étudiant et en sous statut apprenti), après deux ans de formation qui permettent d'obtenir en parallèle un diplôme national de DUT et de L2.

Le CITISE permet également d'accéder aux écoles suivantes : Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom SudParis, Institut d'Optique Graduate School (les formations et modalités de ces accès sont présentées chaque année aux élèves du CITISE).

Mot du directeur

Bienvenue à Télécom Saint-Etienne,

Que vous soyez primo-entrants ou déjà rodé aux fonctionnements internes de Télécom Saint-Etienne, ce livret de l'étudiant est un élément important de votre parcours à l'école. Nous y avons rassemblé beaucoup d'éléments d'informations, tant pédagogiques, qu'administratifs ou pratiques. Lisez le. Relisez le. Il contient beaucoup d'éléments de réponses à vos questions courantes.

Je profite de ces lignes pour vous adresser quelques messages qui me semblent importants à l'aube de votre nouvelle année universitaire. Notre école, Télécom Saint-Etienne, possède bon nombre d'atouts pour former les futurs cadres. Son environnement proche (acteurs de design, acteur de recherche orientés vers de nouveaux dispositifs de fabrication) et son bassin géographique marqué par une industrialisation forte lui donne un ensemble de cartes majeures pour affronter les défis de la prochaine décennie. La labellisation FrenchTech de notre territoire est le signe de la qualité de l'écosystème numérique local, y compris de nos formations. Mais cette labellisation doit s'accompagner de nombreux nouveaux projets numériques ambitieux.

Relevons ensemble ce défi !

Télécom Saint-Etienne est interne à l'Université Jean Monnet qui regroupe 17000 étudiants de toutes disciplines. Cette pluridisciplinarité est une richesse importante pour notre école. En effet, ceci nous permet de vous proposer des formations sur l'entrepreneuriat, l'intelligence économique, des masters recherche... Mais Télécom Saint-Etienne est aussi la première école associée de l'institut Mines-Télécom qui regroupe les leaders du domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication sur le territoire national. Cette association est un élément important pour vous assurer la meilleure formation possible, une attractivité importante auprès des industries et le partage d'innovations tant pédagogiques que technologiques.

Télécom Saint-Etienne est aussi une école où il fait bon vivre : située sur un campus « à l'américaine », adossée à une équipe pédagogique et administrative volontaire, notre école est dans une ville verte, ville de culture, d'art et de design. La vie étudiante y est, je crois, riche et variée, et notre école encourage vivement vos actions citoyennes, vos activités sportives et associatives telles que la junior entreprise ou le club de robotique. Le premier pas de votre vie étudiante à Télécom Saint-Etienne doit être votre adhésion à l'association des élèves. C'est à la fois un partage important d'expériences et un accès à de nombreux événements, sans oublier la base documentaire d'annales !

Comme vous le voyez, Télécom Saint-Etienne a de grandes ambitions afin de vous fournir année après année, une formation plus pertinente et en amélioration, ainsi que des perspectives professionnelles toujours plus prestigieuses. Cela a aussi des conséquences, l'école est et sera exigeante à votre égard : un travail régulier, évidemment une présence sans faille aux différentes activités, un savoir être et un savoir vivre de chaque jour dans nos locaux.

En conclusion, je vous souhaite une bonne année universitaire, source de nouvelles compétences, de réussite à vos examens et de diplômes à terme.

Jacques Fayolle
Directeur de Télécom Saint-Etienne

Annuaire

Toutes les adresses mails sont au format : ***prenom.nom@telecom-st-etienne.fr***

Direction :

Directeur : Jacques Fayolle

Directeur des formations et directeur adjoint : Bruno Sauviac

Secrétaire générale : Sophie Malotaux

Administration :

Accueil : Frédérique Eymard

Assistante de direction : Gaétane Zummo

Assistante direction de la formation : Florence Bosc

Chargée de communication : Elodie Streque Ballanti

Gestionnaire financier : Julie Faivre

Assistante Gestion Financière : Véronique Merle

Responsable informatique : Christian Forissier

Développeuse services Web : Nelly Feneyrolles

Technicien informatique : Jordan Michallet

Responsable logistique : Rebecca Benkaddour

Responsable électronique : François Minon

Technicien plateforme Europ : Maxime Joncoux

Pédagogie :

Responsable de la filière ingénieur sous statut étudiant : Stéphane Robert

Responsable scolarité : Claudine Raoux

Responsable 1ère année : Isabelle Proust-Sauviac

Scolarité 1ère année : Cindy Chazalet

Responsable 2ème année : Stéphane Robert

Scolarité 2ème année : Claudine Raoux

Responsable 3ème année : Frédérique Laforest

Scolarité 3ème année : Viviane Dumas

Responsable de la filière ingénieur sous statut apprenti : Hubert Konik

Scolarité filière apprentissage : Jany Limousin

Responsable du cycle CiTiSE : Franck Licini

Scolarité 1ère année CiTiSE : Cindy Chazalet

Scolarité 2ème année CiTiSE : Viviane Dumas

Annuaire

Responsable relations internationales : Peter Donnelly

Assistante relations internationales : Coline Félix

Responsable pédagogique stages opérationnels : Stéphane Capraro

Responsable pédagogique stages d'initiative personnelle et de fin d'études :
Christophe Gravier

Chargée des relations entreprises et responsable administrative des stages :
Yana Deric

Assistante relations entreprises : Valérie de La Bourdonnaye

Responsable LV2 : Peter Donnelly

Responsable TOEIC Anglais : Richard Doitrand

Coordinateur doubles diplômes et Masters : Stéphane Robert

Règlement intérieur

TITRE 1 – Organisation de Télécom Saint-Etienne

Article 1 : Direction

Le Directeur nomme le Directeur de la Formation, le Directeur du Développement, et les membres du Directoire Scientifique.

Le Comité exécutif (COMEX) de Télécom Saint-Etienne regroupe le Directeur, le Directeur du Développement, le Directeur de la Formation, le Secrétaire Général. L'un des Directeurs précités est nommé Directeur Adjoint en Conseil de Gouvernance, conformément aux statuts. Ce comité, réuni très régulièrement, traite les affaires courantes en éclairant le Directeur sur les différentes opérations de gestion.

Le Comité de Direction (COMDIR) est composé des membres du COMEX et des différents responsables enseignants (en charge notamment de filière, des stages, des relations internationales, du recrutement, du système d'information, et d'un membre du directoire scientifique), et des personnels BIATSS en charge de la scolarité, des finances, de la communication pour assurer l'orientation et la réflexion sur les décisions impliquant l'école ; les conseils de gouvernance notamment sont préparés dans le cadre de cette instance. Le Directeur y convie en plus toute personne dont la présence sera jugée nécessaire en raison de ses compétences ou en fonction de l'ordre du jour.

Par ailleurs, diverses commissions thématiques sont mises en place, de manière à aborder de façon opérationnelle les aspects qui les concernent. Chaque commission assure par sa constitution la représentation des acteurs concernés et est présidée par un membre du Comité exécutif.

Article 2 : Commission Orientation et Budget (COB)

Missions : contribution à l'élaboration du budget, suivi et orientation budgétaire pour les investissements, documentation et autres achats

Composition : Secrétaire Général (président), Directeur, responsables des achats (optique, images, électronique, informatique), gestionnaire et service comptabilité.

Article 3 : Commission Système d'information (CSI)

Missions : définition des rôles et des évolutions du système d'information, interactions avec le système d'information de l'Université, maintien du bon fonctionnement et la pérennité du système d'information au service des autres processus.

Composition : Secrétaire Général (président), Directeur, chargé de mission SI, Ingénieurs chargés de la mise en oeuvre du réseau et du parc machines, représentants usagers et experts, Directeur SI de l'UJM.

Article 4 : Commission Définition et Evolution des Programmes (DEP)

Missions : Evaluation des enseignements et de la formation, évolution des enseignements, modalités de contrôle des connaissances (enseignements), syllabus, objectifs de formation, définition des métiers, démarche qualité. Les orientations lui sont données par la Direction et les instances concernées de Télécom Saint-Etienne, notamment le conseil stratégique.

Composition : Directeur de la Formation (président), Directeur, Directeur du Développement, et l'ensemble des responsables thématiques et les enseignants responsable du déploiement opérationnel des filières.

Règlement intérieur

Article 5 : COMmission RECrutement (COMREC)

Missions : Définition des modalités de recrutement, et de leur évolution, pour l'ensemble des cycles de formation de Télécom Saint-Etienne.

Composition : Directeur (président), Directeur de la Formation, Responsables (enseignants) et chargés (BIATSS) des différentes filières de recrutement, invités selon ODJ (responsable pour l'international, ...).

Article 6 : Commissions Fonctionnement Opérationnel des Filières (FOFInitiale, FOFAprentissage et FOCycle Initial)

Missions : Recueillir un avis transverse aux années de formation sur le fonctionnement opérationnel du cycle de formation

- les points organisationnels de fonctionnement (absences, systèmes d'informations, diffusion des informations, etc...)

- les points d'ordre pédagogiques (contenus obsolètes, contenus manquants, etc...)

- les points d'ouverture de l'école sur l'extérieur (cycles de conférences, international, diffusion d'informations entreprises, ...)

L'ensemble est destiné à alimenter les réflexions menées en DEP ou autre commission.

Composition :

- pour la commission FOFI : le responsable de filière, les 3 responsables et 3 gestionnaires d'année, un sous ensemble de délégués élèves.

- pour la commission FOFA : le responsable et le gestionnaires scolarité de filière, un représentant de l'ITII, 3 délégués élèves

- pour la commission FOCI : le responsable et les gestionnaires de la filière, un représentant de l'IUT, un représentant de la FST, 3 délégués élèves

Article 7 : Directoire scientifique

Le Directoire Scientifique est composé d'enseignants chercheurs représentant l'ensemble des thématiques scientifiques de l'école ; il est chargé de préparer les séances du conseil stratégique, de contribuer au rapport d'activité de l'école pour la partie recherche et valorisation, d'organiser des événements liés à la recherche et de la veille scientifique.

TITRE 2 – Les formations de Télécom SAINT-ETIENNE

Article 8 : Les différents cycles de formation

Télécom Saint-Etienne organise deux cycles principaux de formation, conformément à l'habilitation de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) :

- un cycle de formation d'ingénieurs en formation initiale sous statut étudiant,
- un cycle de formation d'ingénieurs, soit en formation initiale sous statut apprenti en partenariat, soit en formation continue.

Les diplômes de Télécom Saint-Etienne sont également accessibles dans le cadre de la formation continue ou d'une Validation des Acquis de l'Expérience ; les programmes de formation sont alors personnalisés selon le profil du candidat ; celui-ci devient stagiaire de la formation professionnelle pendant sa formation.

A ces cycles de formation d'ingénieurs s'ajoute un cycle préparatoire (le CITISE : Cycle Initial en Technologies de l'Information de Saint-Etienne), d'une durée de 2 ans.

D'autres cycles peuvent être organisés par Télécom Saint-Etienne, notamment de type master.

Règlement intérieur

Article 9 : Le cycle de formation d'ingénieurs sous statut étudiant

Ce cycle est, conformément à l'habilitation de la CTI, organisé en 3 ans ou 6 semestres.

Les étudiants recrutés en première année de ce cycle le sont via les procédures suivantes :

- les étudiants issus de classes préparatoires MP, PC, PSI, PT sont recrutés via le concours Télécom INT, avec phase d'admissibilité et épreuves d'admission comportant en particulier un entretien
- les étudiants titulaires d'un L2 (ou DEUG), d'un DUT, d'un BTS, sont recrutés avec une phase d'admissibilité après examen du dossier et épreuves d'admission comportant en particulier un entretien ;
- les étudiants titulaires d'un diplôme étranger sont recrutés avec une phase d'admissibilité après examen du dossier et épreuves d'admission comportant en particulier un entretien
- les étudiants marocains recrutés via le concours CNC du Maroc, avec phase d'admissibilité et épreuves d'admission comportant en particulier un entretien
- les étudiants titulaires du Diplôme d'Université CITISE (voir article 12) sur simple demande de leur part.

Les étudiants titulaires d'un diplôme de niveau M1, français ou étranger, peuvent être admis sur titres en deuxième année, après examen de leur dossier et épreuve d'admission comportant en particulier un entretien.

Le titre d'Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne de l'Université de Saint-Etienne est délivré à l'issue de ce cycle de formation.

Article 10 : Le cycle de formation d'ingénieurs en partenariat

Ce cycle est, conformément à l'habilitation de la CTI, organisé en 3 ans ou 6 semestres. Les étudiants sont sous statut d'apprenti. La spécificité de la formation repose sur un contact permanent de l'apprenti avec le monde professionnel, via un rythme d'alternance lui permettant de s'adapter progressivement à la prise de responsabilités techniques, économiques et d'encadrement.

Les apprentis recrutés en première année de ce cycle le sont via les procédures suivantes :

- les étudiants titulaires d'un L2, (ou DEUG), L3, d'un DUT, d'un BTS, sont recrutés avec une phase d'admissibilité après examen du dossier et épreuves d'admission avec en particulier un entretien ;
- les étudiants titulaires d'un diplôme étranger, sont recrutés avec une phase d'admissibilité après examen du dossier et épreuves d'admission, en particulier entretien ;
- les étudiants titulaires du Diplôme d'Université CITISE (voir article 12) sur demande explicite de leur part et épreuves d'admission avec en particulier un entretien.

Pour être recruté définitivement, les candidats doivent signer avec une entreprise un contrat d'apprentissage de 3 ans dans un délai de 2 mois suivant l'entrée en formation.

Le titre d'Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne, spécialité Optique et Vision Industrielles, en partenariat avec l'ITII Loire, est délivré à l'issue de ce cycle de formation.

Règlement intérieur

Article 11 : Le Cycle Initial en Technologies de l'Information de Saint-Etienne

Ce cycle élaboré en collaboration avec la Faculté des Sciences et Techniques et le Département Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'IUT de Saint-Etienne, est accessible aux élèves de Terminale S et STI2D ayant réussi le concours GEIPI-Polytech. A l'issue de leur formation de 2 ans, les étudiants obtiennent une triple reconnaissance : L2, DUT GEII, et Diplôme d'Université CITISE qui leur donne accès au cycle de formation d'Ingénieur en 3 ans de Télécom Saint-Etienne sous statut étudiant, et accès au cycle de formation d'ingénieur en partenariat selon les modalités prévues (voir article 10).

Article 12: Déroulement des études, assiduité

Pour les cycles ingénieurs la durée des études est de trois ans pour les étudiants recrutés à BAC+2 (ou de niveau équivalent), de deux ans pour les étudiants admis sur titres en deuxième année (au niveau BAC+4 ou équivalent). Le cycle initial a une durée de 2 ans, pour les étudiants intégrés en CITISE (au niveau BAC).

Les études sont organisées en semestre.

Les coefficients, l'attribution des ECTS (European Credits Transfer System) ainsi que les règles d'assiduité sont définis dans le Règlement des Etudes et les Modalités de Contrôle des Connaissances de Télécom Saint-Etienne, chaque année et pour chaque filière.

Article 13 : Redoublement

Qu'il soit en cycle ingénieur ou en cycle initial, un élève ne peut bénéficier que d'un seul redoublement sur la durée du cycle de formation.

Le redoublement n'est pas un droit.

Article 14 : Congé d'études – année césure

Le Directeur peut accorder un congé d'études à l'étudiant qui en aura fait la demande motivée. Cette mesure n'est pas assimilée à un redoublement.

Article 15 : Règlement des examens

Selon les Modalités de Contrôle des Connaissances, l'évaluation à Télécom Saint-Etienne se fait par contrôle continu. Du fait de la spécificité des enseignements de Télécom Saint-Etienne définis dans le dernier dossier d'habilitation de la CTI, pour les épreuves écrites la charte des examens de l'Université Jean Monnet du 9 septembre 2005 s'applique à l'exception du titre III-E concernant l'anonymat des copies, et de l'intégralité du titre VI, Télécom Saint-Etienne n'étant pas concerné.

TITRE 3 – Recherche et Innovation

Article 16 : Recherche

L'activité de recherche de Télécom Saint-Etienne est assurée par les enseignants-chercheurs dans les laboratoires de l'Université dont ils dépendent.

Les activités de recherche partenariale peuvent être menées au travers du dispositif Institut Carnot «Télécom et Société Numérique».

La formation à la recherche et par la recherche est favorisée tout au long des cursus.

Règlement intérieur

En particulier, les élèves-ingénieurs du cycle de formation sous statut étudiant sont sensibilisés à la recherche et à l'innovation dès le début de leur formation. Différentes orientations leur sont proposées en dernière année, notamment pour préparer un master en double cursus.

Certains ingénieurs diplômés peuvent se diriger vers une première expérience professionnelle de recherche dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat.

Article 17 : Innovation et transfert

Dans le cadre de ses missions de recherche et de partenariat avec les milieux économiques, Télécom Saint-Etienne peut mettre en place ou participer à différents dispositifs.

L'un d'entre eux est l'incubateur de l'Université Jean Monnet, destiné à aider les étudiants ou les jeunes diplômés à créer une activité.

Des plateformes technologiques peuvent également être mises en place, en concertation et en collaboration avec les acteurs concernés.

TITRE 4 – Mesures de portée générale

Article 18 : Ordre, hygiène et sécurité

les étudiants, personnels et usagers de Télécom Saint-Etienne sont soumis au règlement intérieur de l'Université Jean Monnet en vigueur.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés des étudiants tant au sein de Télécom Saint-Etienne et des divers services de l'Université que lors de leur présence en stages, aux forums et autres manifestations auxquelles ils participent au nom de l'Ecole. Tout étudiant manquant à ces règles se verra averti par la Direction de Télécom Saint-Etienne.

Les organisateurs d'une manifestation ou d'une réunion publique doivent présenter, un mois à l'avance, une demande d'affectation d'un local auprès du Directeur. Les organisateurs de la réunion se chargent d'assurer l'ordre à l'intérieur de celle-ci et veillent sous leur responsabilité à l'intégrité des locaux et équipements de Télécom Saint-Etienne.

Certains locaux de Télécom Saint-Etienne sont laissés en libre accès pour les étudiants. L'usage de ces locaux et du matériel mis à disposition (ordinateurs notamment) est réservé aux travaux demandés par Télécom Saint-Etienne ou en rapport avec la formation. Les étudiants doivent se conformer aux conditions de fonctionnement de ces salles mises à disposition.

Les personnels enseignants ou techniques de Télécom Saint-Etienne gèrent le parc de matériel et sont seuls à pouvoir décider de leur disponibilité pour les étudiants.

Les étudiants doivent signer la «Charte de l'Université pour le bon usage de l'informatique et des réseaux» et la respecter scrupuleusement.

Les étudiants et les personnels doivent respecter le copyright des livres et des logiciels.

Règlement intérieur

Des locaux sont mis à la disposition des associations dépendant de l'AETSE et d'autres associations qui doivent en faire bon usage, ces locaux étant évidemment placés sous l'autorité du Directeur et régis par les règlements intérieurs de Télécom Saint-Etienne et de l'Université Jean Monnet.

L'utilisation des locaux de Télécom Saint-Etienne par les étudiants pour des réunions et manifestations diverses est soumise à l'approbation du Directeur et aux dispositions précédentes. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute initiative d'accueil des nouveaux étudiants à caractère de bizutage est formellement interdite. Les auteurs d'actions délictueuses commises dans ce cadre sont poursuivis en vue de sanctions disciplinaires et pénales. Cependant des opérations d'accueil des nouveaux étudiants à caractère culturel, social ou humanitaire pourront être organisées sous réserve de l'accord du Directeur.

Le Président de l'AETSE est le relais des étudiants auprès de la Direction pour toute question concernant la vie des étudiants au sein de Télécom Saint-Etienne.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Gouvernance du 27 septembre 2013.

Le Directeur
Jacques FAYOLLE

Les formations

Les Formations

L'école propose trois formations principales.

Une formation d'ingénieur en 3 ans sous statut étudiant, que l'on appelle «FISE» au sein de l'école. Cette formation conduit au titre d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne. Ce cursus regroupe autour de 120 étudiants par promotion. Les thématiques sont centrées sur les technologies de l'information et de la communication et on y retrouve de l'optique, de la vision, de l'électronique, de l'image, des télécommunications, des réseaux et de l'informatique.

Une formation d'ingénieur sous statut apprenti «FISA» également en trois ans. Les 24 à 30 apprentis partagent leur temps de travail entre des périodes académiques qui se déroulent à l'école et des périodes de travail en entreprise. Ceci leur permet de combiner formation théorique, pratique et responsabilités professionnelles. Le cœur technique est centré sur l'optique, la vision, l'image et l'informatique. Au terme de leur apprentissage, ils obtiennent le titre d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne en Optique et Vision Industrielles.

Enfin, la troisième formation est le Cycle Initial en Technologie de l'Information de Saint-Etienne (CiTiSE). Ce cycle s'adresse à des candidats bacheliers qui sont sélectionnés via le concours Geipi Polytech. La formation est conçue en deux ans, sur la base d'un DUT GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle) qui est renforcé sur deux plans. D'une part les bases scientifiques, essentiellement mathématiques et physique, sont accentuées pour préparer à un cursus long. D'autre part, la sensibilisation au métier et aux activités de l'ingénieur est conduite à l'aide de premières expériences préprofessionnelles (projets, stage) et par l'apport de techniques transverses (communication, gestion de projet, travail en équipe...). Au terme des deux années de formation, les étudiants obtiennent un diplôme professionnel (DUT) et s'ils obtiennent une moyenne générale de 12/20, ils sont admis dans les cursus ingénieurs de Télécom Saint-Etienne. Ils peuvent également candidater dans certaines écoles de l'Institut Mines-Télécom qui reconnaissent cette formation comme une formation préparatoire à leurs cursus.

Vous êtes tous d'âge, d'origine, de formations différentes, mais vous êtes tous élèves de Télécom Saint-Etienne. Bienvenue à vous.

Bruno SAUVIAC
Directeur des Formations

Certification Voltaire

La Certification Voltaire, issue des travaux du Projet Voltaire, va vous permettre de certifier votre niveau en orthographe sur votre CV.

L'objectif de la Certification Voltaire (la certification en orthographe de référence en France) est de certifier le niveau de maîtrise des difficultés de la langue française des candidats, à l'écrit, avec fiabilité et objectivité.

Ce certificat en orthographe a vocation à être mentionné sur un CV afin d'attester un niveau en orthographe française auprès des recruteurs (au même titre que les TOEIC®, TOEFL®, CLES® ou IELTS® pour le niveau d'anglais) et mettre ainsi en valeur une compétence différenciatrice.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la Certification Voltaire...

Elle est constituée pour environ 65% de règles grammaticales, 15% de règles sémantiques, 15% de règles lexicales, et pour 5% de règles syntaxiques. À quelques exceptions près, elle s'attache aux difficultés pas ou mal gérées par les correcteurs orthographiques.

La Certification Voltaire et les règles sur lesquelles elle s'appuie ont été élaborées par la société Woonoz, editrice de Projet Voltaire, avec le concours d'une équipe d'experts au sein de laquelle Bruno Dewaele, professeur agrégé de lettres modernes et champion du monde d'orthographe en titre (titre délivré à l'ONU à l'occasion d'un concours rassemblant 108 pays), joue un rôle de premier ordre.

Le score de la Certification Voltaire est compris entre 0 et 1000 points.

Les scores obtenus permettent d'appréhender quelles aptitudes sont acquises.

À titre de référence, un score de 500 points qualifiera un candidat qui connaît et applique les règles de l'orthographe d'un français courant ; le candidat qui aura obtenu 700 points disposera d'une très bonne maîtrise des règles orthographiques, des exceptions, des nuances grammaticales ; il est un référent en matière d'orthographe dans les écrits professionnels et pourra utilement relire ceux de ses collègues qui ont un doute ; avec 900 points, le candidat est un expert !

Si vous êtes intéressés pour obtenir cette certification, merci de contacter l'IUT de Saint-Etienne.

Plus d'informations sur le site www.projet-voltaire.fr

LV2

Télécom Saint-Etienne propose un choix de plusieurs langues à étudier en LV2 (obligatoire). Le choix effectué en début de cycle est valable pour la totalité de celui-ci.

Pour le **CITISE**, le choix se fait parmi les langues suivantes : allemand, espagnol, italien japonais et portugais.

Pour la **Filière ingénieur sous statut étudiant**, le choix se fait parmi les langues suivantes : allemand, chinois, espagnol, italien, japonais et portugais.

N.B. Une section de LV2 peut ne pas être ouverte en cas de demande insuffisante. Les élèves doivent valider un niveau B1 (CECRL) à la fin de leur parcours d'ingénieur. (Voir page 18)

Etudiants non-francophones – pour les étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français, il est demandé de valider le niveau B2 (CECRL) à la fin de leur parcours d'ingénieur. (Voir page 18)

Des cours de Français Langue Etrangère (FLE) sont proposés en remplacement des cours de LV2. Un étudiant dont la langue maternelle n'est pas le français est autorisé à suivre des cours de LV2 à condition d'avoir validé le niveau B2 en français. Les cours de FLE continuent à être dispensés en S9 aux élèves n'ayant pas atteint le niveau B2.

Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques. Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

Utilisateur expérimenté	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
Utilisateur indépendant	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage ou dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
Utilisateur élémentaire	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

1. La formation en résumé

La formation ingénieur sous statut étudiant se déroule en 3 ans pour aboutir in fine au diplôme d'ingénieur Télécom Saint-Etienne. La 1ère année est un cursus de tronc commun permettant l'acquisition des notions fondamentales utiles aux Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication et à la conduite du métier d'ingénieur. La 2ème année propose un cursus personnalisé par l'intermédiaire de différents parcours de formation. L'accent est mis sur l'approfondissement de certaines thématiques scientifiques et leurs applications notamment lors de projets en interaction directe avec les entreprises. Enfin, la 3ème année poursuit le perfectionnement et offre, en plus, la possibilité de préparer un double diplôme (Master ou autre). Elle se termine par une longue période en entreprise (de 5 à 9 mois) qui permet à l'étudiant de s'approprier son futur statut d'ingénieur.

Tout au long de ses 3 années, de nombreuses options et possibilités vous seront proposées (semestre ou année de formation à l'étranger, obtention de doubles diplômes internationaux, formation d'ingénieur/manager, année de formation en contrat de professionnalisation, formations spécifiques dans des domaines en plein essor comme le numérique et la Santé, le design ou encore année de formation en échange dans les écoles de l'Institut Mines-Télécom...). Ces opportunités constituent de véritables valeurs ajoutées à votre projet professionnel qui se construit d'année en année. Alors un seul mot d'ordre : soyez attentif et curieux envers les formations pour lesquelles vous ne soupçonnez pas encore l'intérêt que vous allez y porter !

Un point important, que vous devez travailler impérativement dès la première année : votre niveau d'anglais. (« Le niveau souhaitable pour un ingénieur est le niveau C1 du « Cadre européen de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe. En aucun cas, un diplôme d'ingénieur ne sera délivré à un étudiant n'atteignant pas le niveau B2 certifié. » Extrait des recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieurs).

De la même façon, vous devez planifier le plus tôt possible vos actions permettant de valider l'expérience internationale exigée pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. N'hésitez pas à vous rapprocher du service des relations internationales qui pourra vous accompagner dans toutes vos démarches.

2. Vos collègues

Vous êtes tous de formations (Classes préparatoires, Formations technologiques, Diplômés de l'étranger) et d'origines diverses à travers le monde. Cette mixité est une force qui vous permettra d'élargir votre vision de la société et du monde. Ainsi, n'hésitez pas à vous investir ensemble dans les activités étudiantes et contribuer ainsi à la richesse et au dynamisme de la vie associative de l'école.

3. L'organisation

Pour chaque année, vous aurez un responsable pédagogique et un secrétariat de scolarité attitrés. Ils sont là pour vous aider dans votre cursus. Votre responsable de filière sera à votre écoute tout au long des 3 années de formation notamment pour toutes les questions relatives à l'orientation et au choix de parcours.

N'hésitez pas à solliciter cette équipe pédagogique si vous avez des problèmes, des difficultés. Evitez d'attendre, communiquez !

Stéphane ROBERT
Responsable Filière Ingénieur sous Statut Etudiant

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

Diplôme d'ingénieur Télécom Saint-Etienne
Filière sous statut étudiant

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES

Année universitaire 2015 - 2016
Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.

2. **Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.

3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des notes finales des modules qui le composent. A chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.

4. Un **parcours** regroupe 6 blocs thématiques répartis sur 3 semestres, permettant de construire le profil de spécialisation de l'étudiant. L'étudiant fait le choix de son parcours, à la fin de sa première année.

5. **Notation**. Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20, excepté pour les modules à validation séparée qui sont soit validés soit non validés.

6. **ECTS** est l'abréviation de «European Credits Transfert System». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade. Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Ces grades sont définis selon le tableau suivant.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Echec	Légèrement insuffisant
F	Echec	Insuffisant

Tableau 1 : Définition des grades. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances

7. Le cycle de formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres. Chaque année universitaire est découpée en 2 semestres.

8. Un bloc est dit «validé» si sa note est supérieure ou égale à 10/20 (grade A,B,C,D ou E). Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé. Dans ce cas, le grade F sanctionne une note strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.

9. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :

- L'attribution d'une note finale pour chaque module
- La validation de tous les blocs d'enseignement du semestre avec au maximum 2 grades E
- La validation des blocs à validation séparée associés au semestre.

10. Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre sur justification à une bonification sur la note finale d'un bloc du semestre pouvant aller jusqu'à 0,35 points. Le cumul avec d'autres bonifications ne pourra en aucun cas dépasser 0,6 points.

11. Il existe une seule session de rattrapage par semestre qui est organisée pour les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions de l'article 9.

12. Le jury de semestre :

- Examine les résultats obtenus et statue sur la validation du semestre.
- Etablit une liste de modules à repasser obligatoirement pour chaque étudiant n'ayant pas satisfait aux conditions de l'article 9.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

L'étudiant peut, dans les 48 heures ouvrables suivant la décision du jury, demander à être contrôlé en plus dans un ou deux autres modules du semestre, à l'exception des épreuves de travaux pratiques, des projets et des stages (sauf accord du responsable du module). Les étudiants admis au semestre ne peuvent prétendre à repasser des modules. La note finale du module, après contrôle de rattrapage, est bornée et ne peut dépasser 14/20 sauf en cas d'absence justifiée lors de la première session. Dans le cas où le module est composé de plusieurs évaluations, cette note est calculée selon les règles définies par le responsable du module. La note finale retenue dans les modules concernés par le rattrapage est la meilleure des notes des deux sessions sauf si l'étudiant est absent au contrôle de rattrapage. Après la session de rattrapage, le grade ECTS d'un bloc concerné par un ou des rattrapages ne peut pas diminuer; le grade ECTS d'un bloc non concerné par des rattrapages ne peut pas évoluer.

Le jury peut attribuer des mentions aux étudiants admis en première session :

aux semestres 5, 6, 7, 8 et 9

- Mention **TRES BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A avec au plus un grade B
- Mention **BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A et B avec au plus un grade C
- Mention **ASSEZ BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A, B et C avec au plus un grade D

au semestre 10

- Mention **TRES BIEN** : validation avec un grade A au semestre
- Mention **BIEN** : validation avec un grade B au semestre
- Mention **ASSEZ BIEN** : validation avec un grade C au semestre

Un étudiant en session de rattrapage pourra prétendre à une mention au semestre dans le cas où les modules repassés en session 2 sont exclusivement ceux pour lesquels il était en situation d'absence justifiée en première session.

13. Le jury d'année autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen des résultats :

- des deux semestres
- des modules à validation séparée associés à l'année

Il valide, le cas échéant, l'expérience à l'international et les semaines de stages réalisées au cours de l'année écoulée.

14. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas le passage en année supérieure, il peut prononcer une autorisation de redoublement. L'autorisation de redoubler n'est pas accordée systématiquement, le jury d'année pouvant prononcer l'exclusion. En outre le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours de la scolarité.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

15. Les étudiants en formation continue ont la possibilité de préparer leur diplôme par blocs. Ils peuvent être dispensés d'assiduité et des contrôles intermédiaires. Ils peuvent obtenir certains blocs par validation des acquis de l'expérience.

16. Le jury de diplôme attribue le titre d'ingénieur Télécom Saint-Etienne aux étudiants ayant :

- Validé les deux semestres de la troisième année du cycle ingénieur
- Effectué au moins 30 semaines de stage durant leur cursus ingénieur
- Validé l'expérience à l'international
- Fait la preuve d'un niveau supérieur à B2 en anglais (comparable au score 800 au TOEIC.)

Dans le cas où l'élève ne satisfait pas ces 3 dernières conditions, les notes obtenues dans les autres modules sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les 3 conditions en question (cachet de la poste faisant foi).

17. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.

18. La durée maximale des études au sein de l'école peut être supérieure à trois années. Toutefois, la formation ne doit pas être interrompue plus de 3 semestres consécutifs.

C. Assiduité

19. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications.

20. Une absence à une séance d'enseignement est dite **justifiée** si elle entre dans une des catégories suivantes : problème de santé (avec certificat médical), convocation administrative (sur justificatif).

21. Des absences répétées et non justifiées entraînent des sanctions graduelles allant de l'avertissement jusqu'à la non validation du semestre en cours.

22. Lors d'une absence, l'étudiant se doit de contacter l'école dès que possible soit par mail soit par téléphone sous peine de voir son absence automatiquement considérée comme injustifiée.

23. Une absence à une évaluation doit être signalée et justifiée dans les 48h ouvrables après de la scolarité.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

24. Lorsqu'une absence à une évaluation intermédiaire est justifiée, le coefficient de l'épreuve est porté à zéro. L'obligation de rattraper est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

25. Lorsqu'une absence à un contrôle final est justifiée, l'étudiant est autorisé à passer la session de rattrapage. Dans le cas d'une absence justifiée à un contrôle en session de rattrapage, la note obtenue lors de la première session sera automatiquement attribuée au contrôle final dans l'évaluation du module.

26. Toute absence non justifiée à un contrôle entraîne l'attribution de la note zéro à l'évaluation en question. Dans le cas d'un contrôle final, la possibilité de passer le module en session de rattrapage est soumise à la décision du jury. Dans le cas d'un contrôle en session de rattrapage, la note zéro sera systématiquement attribuée à ce contrôle.

Gestion des Absences

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

Quelles sont les règles ?

« La présence à tous les enseignements (Cours, TD et TP) est obligatoire et fait l'objet de vérifications » (article 19 du Règlement des Etudes)

« Un étudiant en retard de plus de 5 min à une séance d'enseignement est refusé et comptabilisé absent »

Où trouver les informations ?

L'accueil est chargé de centraliser les demandes de justification d'absences et constitue de ce fait votre principal interlocuteur. La gestion administrative des absences est ensuite assurée par votre responsable d'année et votre scolarité d'année.

Un numéro de téléphone : 04 77 91 58 88

Une adresse mail : absencesfi1@telecom-st-etienne.fr ou absencesfi2@telecom-st-etienne.fr ou absencesfi3@telecom-st-etienne.fr.

Vous trouverez à votre disposition (à l'accueil et sur MOOTSE dans Documents Commun à tous les usagers/scolarité), les documents suivants :

- **Demande de dispense d'assiduité pour une activité salariale** : aménagement horaire possible à partir de 10h de travail/ semaine (sous réserve de l'accord de votre responsable d'année).

ATTENTION : L'assiduité est une condition sine qua non pour l'attribution d'une bourse. Les étudiants boursiers ne sont donc pas éligibles à cette procédure.

- **Fiche gestion d'une absence** : A utiliser SYSTEMATIQUEMENT à la suite de tout type d'absence.

- **Exemple d'attestation officielle à faire signer** pour justifier une absence.

Comment gérer une absence ?

Une absence à une séance d'enseignement pourra être considérée justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) par votre responsable d'année. L'étudiant absent doit, de lui-même, gérer son absence en suivant les modalités suivantes :

- **Prévenir le plus tôt possible** l'accueil de son absence soit par mail soit par téléphone

- **Dans la journée** de son retour à l'école, remplir la fiche «gestion d'une absence» expliquant la raison de l'absence accompagnée des justificatifs officiels et la remettre soit directement à l'accueil soit dans la boîte aux lettres située dans l'atrium.

Une absence sera justifiée si elle rentre dans les catégories énoncées dans le règlement des Etudes (article 20) et sur présentation des documents officiels demandés. Il est **OBLIGATOIRE** de se munir de justificatifs (lorsque cela est possible).

Gestion des Absences

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

Dans tous les cas, l'explication d'une absence doit faire l'objet d'une procédure bien précise (prévenir en amont, respecter les délais, fournir les justificatifs); si elle n'est pas appliquée l'absence sera systématiquement injustifiée (ABI).

Quelles sont les conséquences de mes absences répétées ?

Des absences répétées et non justifiées entraînent les sanctions graduelles suivantes (article 21 du Règlement des Etudes) qui se déclenchent au bout d'un certain nombre d'absences injustifiées (**1 ABI** = 1 absence injustifiée à une séance d'enseignement (cours, TD, TP ou autre)) :

- **Niveau 1 (dès 5 ABI)** : Convocation par le responsable d'année pour avertissement des sanctions encourues. Signature de l'avertissement officiel pour absences injustifiées précisant que le jury de semestre est susceptible de ne pas appliquer de points de jury si le cas le nécessite et que la demande éventuelle de mobilité à l'international est mise en péril. Une copie de cet avertissement est envoyée au président de jury de semestre et au service des relations internationales.

- **Niveau 2 (dès 9 ABI)** : La validation du semestre concerné nécessitera OBLIGATOIREMENT la validation de tous les blocs du semestre avec au maximum un grade E.

- **Niveau 3 (dès 12 ABI)** : La validation du semestre concerné nécessitera OBLIGATOIREMENT la validation de tous les blocs du semestre sans aucun grade E.

- **Niveau 4 (dès 15 ABI)** : Le module à validation séparée « assiduité » ne sera pas validé (sans possibilité de rattrapage). L'étudiant sera donc automatiquement ajourné au semestre concerné.

Où consulter le décompte de mes absences?

Le décompte personnel des absences est consultable sur l'intranet de l'école <http://www.telecom-st-etienne.fr/intranet/> dans Pédagogie / Absences.

FAQ :

1) Que se passe-t-il si ma justification d'absence (avec justificatif officiel) est hors délai ?

Celle-ci sera automatiquement considérée comme injustifiée pour non respect de la procédure. Il en est de même si l'absence n'a pas été signalée avant votre retour à l'école.

Gestion des Absences

Filière Ingénieur sous statut Etudiant

2) Mon absence est prévue à l'avance. Que dois-je faire?

La procédure de justification d'une absence est la même quel que soit le type d'absence (prévue ou imprévue). Dans votre cas, vous avez plus de temps pour prévenir l'accueil de l'absence. Vous devez également vérifier auprès des enseignants la présence ou non d'évaluation intermédiaire, et, le cas échéant, vous organiser en concertation avec eux.

3) Comment sera considérée une absence imprévue indépendante de ma volonté (maladie virale sans consultation, indisposition passagère, retard d'un moyen de transport, panne de voiture,...)?

La justification sur bonne foi de l'étudiant sera laissée à l'appréciation du responsable d'année. Cependant, il est **INDISPENSABLE** lorsque c'est possible de fournir un justificatif officiel.

4) Quel est le justificatif à fournir pour un entretien d'embauche/stage ?

Tout document officiel de l'entreprise précisant votre présence à l'entretien est requis. Vous pouvez notamment utiliser à cet effet le document «Exemple d'attestation officielle à faire signer». Pour le cas d'un entretien téléphonique, un mail de votre interlocuteur confirmant le RDV peut être suffisant.

5) Je viens d'être refusé en séance d'enseignement pour retard !

Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement signaler et justifier votre retard à l'accueil en utilisant la procédure d'absence classique. Votre absence sera laissée à l'appréciation du responsable d'année.

6) Je désire avoir des explications sur le résultat de ma demande de justification d'une de mes absences. A qui dois-je m'adresser?

La scolarité de votre année d'étude dispose de toutes les informations pour répondre à votre demande.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 1ère année

Responsable : Isabelle PROUST-SAUVIAC

Scolarité : Cindy CHAZALET scofi1@telecom-st-etienne.fr

La 1ère année est une année de tronc commun.

Elle comporte, outre un enseignement académique dans les matières fondamentales :

- une période, de septembre à fin octobre, appelée Base des Compétences Différenciées (BCD) dans les domaines de l'électronique, l'informatique, les mathématiques et la physique. Cette période permet aux étudiants selon leur provenance de renforcer leurs acquis antérieurs et aussi de s'adapter plus facilement aux enseignements de la 1ère année.

- un stage opérationnel de 4 semaines (en février).

- un projet d'application en Electronique.

- un module à validation séparée «Orientation professionnelle », en lien avec le stage opérationnel et des modules d'enseignements tels que «techniques de recherche d'emploi» et «techniques de communication». Ce module comprend une après-midi de conférences et d'échanges dans les thématiques de l'école faites par des professionnels, ainsi qu'une réflexion par groupe de travail sur les bénéfices du stage opérationnel. Ces conférences sont l'occasion de présenter les domaines d'activités et métiers accessibles à l'issue de la formation à Télécom Saint Etienne.

QCM pluridisciplinaires :

Au cours de chaque semestre, des QCM pluridisciplinaires sont organisés afin de permettre aux étudiants d'évaluer leurs acquis avant la fin du semestre et les contrôles finaux.

Assiduité :

Les étudiants doivent respecter les consignes indiquées dans le paragraphe « Gestion des Absences ».

Choix du parcours de 2ème année :

En mai, une demi-journée d'orientation est organisée au cours de laquelle, les étudiants pourront découvrir les différents parcours proposés par l'école grâce à des présentations et discussions avec des étudiants de 2ème année et des enseignants sur le contenu des différents cours. A la suite de cette demi-journée, les étudiants sont sollicités pour exprimer leurs vœux d'affectation dans l'un des 9 parcours proposés à Télécom Saint-Etienne.

Calendrier FISE 1ère année

Rentrée à TSE	Mardi 1er septembre 2015
Période Automne - Semestre 5	Du 02/09/15 au 17/03/16
Début des cours semestre 5	02/09/2015
Période de cours BCD (Base des Connaissances Différenciées)	Du 02/09/15 au 23/10/15
Rentrée officielle	le 17/09/15
Vacances de Toussaint	du 28/10/15 soir au 02/11/15 matin
Vacances de Noël	du 18/12/15 soir au 04/01/16 matin
Fin des cours du semestre 5	le 22/01/16
Stage Opérationnel	du 25/01/16 au 19/02/16
Jury Semestre 5 Session 1	11/02/16
Date limite choix rattrages	15/02/16
Rattrapages semestre 5	du 01/03/16 au 04/03/16
Vacances d'Hiver	du 19/02/16 soir au 29/02/16 matin
Période Printemps - Semestre 6	du 07/03/16 au 05/07/16
Début des cours semestre 6	07/03/16
Jury Semestre 5 Session 2	17/03/16
Jour Férié - Lundi de Pâques	le 28/03/16
Soutenances Stage Opérationnel	les 30 et 31/03/16
Vacances de Printemps	du 15/04 soir au 25/04/16 matin
Pont de l'Ascension et 8 mai	du 04/05 soir au 09/05/16 matin
Jour férié : Lundi de Pentecôte	16/05/16
Fin des cours semestre 6	le 10/06/16
Jury Semestre 6 - Session 1	21/06/16
Date limite choix rattrapages	23/06/16
Rattrapages Semestre 6	du 27/06/16 au 30/07/16
Jury Semestre 6 - Session 2	05/07/16
Jury d'année	12/07/16

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 1ère année

Formation

Semestre 5			Bilan semestre >			160,5	250,5	36	447	318	765	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS			
Fi -ABCD	Base des connaissances différenciées		15	51	9	75	64	139	5			
Fi -ABCD.MP1	Base indispensable des mathématiques	25%	15	15	0	30	16	46				
Fi-ABCD.MP2	Electrostatique, Magnétostatique	25%	15	15	0	30	16	46				
Fi-ABCD.MP3	Base de l'algorithmique et de la programmation	25%	0	7.5	3	10.5	16	26.5				
Fi-ABCD.MP4	Electronique et mesure	25%	0	7.5	6	13.5	16	29.5				
	Selon parcours MP ou EI	----	---	---	---	---	---	---				
Fi-ABCD.EI1	Base indispensable des mathématiques	25%	0	7.5	0	7.5	16	23.5				
Fi-ABCD.EI2	Electrostatique, Magnétostatique	25%	0	7.5	0	7.5	16	23.5				
Fi-ABCD.EI3	Base de l'algorithmique et de la programmation	25%	9	21	0	30	16	46				
Fi-ABCD.EI4	Electronique et mesure	25%	6	15	9	30	16	46				
Fi-MATH-PHY-1	Mathématiques et physique		69	81	0	150	105	255	10			
Fi-MATH1.1	Traitement des signaux déterministes	30%	24	24	0	48	30	78				
Fi-MATH1.2	Probabilités	26%	12	18	0	30	25	55				
Fi-MATH1.3	Calcul Numérique	15%	9	15	0	24	15	39				
Fi-MATH1.4	Statistiques	9%	9	9	0	18	15	33				
Fi-PHY1	Electromagnétisme	20%	15	15	0	30	20	50				
Fi-ELEC-INFO-1	Electronique et informatique		33	60	24	117	89	206	8			
Fi-ELEC1.1	Systèmes de traitement électronique	52%	0	33	24	57	50	107				
Fi-INFO1.1	Algorithmique et structures de données	32%	18	21	0	39	26	65				
Fi-INFO1.2	Architecture des ordinateurs et systèmes d'exploitation	16%	15	6	0	21	13	34				
Fi-L1	Langue Vivante (1)		0	45	0	45	30	75	3			
Fi-L1.1	Anglais (1)	67%	0	30	0	30	20	50				
Fi-L1.2	Langue vivante 2 (1)	33%	0	15	0	15	10	25				
Fi-SHS1	Ingénieur, entreprise et société (1)		43.5	13.5	3	60	30	90	4			
Fi-SHS1.1	Macro économie	25%	15	0	0	15	8	23				
Fi-SHS1.2	Droit des institutions nationales et internationales	20%	12	0	0	12	6	18				
Fi-SHS1.3	Droit des affaires	20%	12	0	0	12	6	18				
Fi-SHS1.4	Techniques de recherche d'emploi	17%	4.5	1.5	3	9	6	15				
Fi-SHS1.5	Techniques de communication	18%	0	12	0	12	4	16				

Modules à validation séparée semestre 5

ABIS5	Assiduité (1)	30
-------	---------------	----

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 1ère année

Semestre 6			Bilan semestre >					141	171	51	363	402	765	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS					
Fi-MATH-ELEC-2	Signaux et Systèmes Numériques		42	48	30	120	105	225	9					
Fi-ELEC2.1	Electronique numérique	24%	12	18	0	30	25	55						
Fi-ELEC2.2	Projets d'application électronique	31%	0	0	30	30	40	70						
Fi-MATH2.1	Signaux et Systèmes Discrets	18%	12	12	0	24	16	40						
Fi-MATH2.2	Signaux Aléatoires	27%	18	18	0	36	24	60						
Fi-INFO2	Programmation objet et système Unix		27	36	0	63	65	128	5					
Fi-INFO2.1	Programmation orientée objet	41%	18	15	0	33	20	53						
Fi-INFO2.2	OS Unix	31%	9	15	0	24	16	40						
Fi-INFO2.3	Mini-Projet	28%	0	6	0	6	29	35						
Fi-TSE2	Fondamentaux TSE : Spécialités		30	39	21	90	60	150	6					
Fi-Image1	Introduction à l'image	33%	12	12	6	30	20	50						
Fi-Optique1	Introduction à l'Optique Photonique	33%	12	9	9	30	20	50						
Fi-Réseaux1	Introduction aux réseaux	17%	3	6	6	15	10	25						
Fi-Télécom1	Introduction aux télécommunications	17%	3	12	0	15	10	25						
Fi-L2	Langue vivante (2)		0	45	0	45	30	75	3					
Fi-L2.1	Anglais (2)	67%	0	30	0	30	20	50						
Fi-L2.2	Langue vivante 2 (2)	33%	0	15	0	15	10	25						
Fi-SHS2	Ingénieur, entreprise et société (2)		42	3	0	45	22	67	2					
Fi-SHS2.1	Gestion et finance d'entreprise	27%	12	0	0	12	6	18						
Fi-SHS2.2	Gestion de projet	37%	15	0	0	15	10	25						
Fi-SHS2.3	Micro économie	27%	12	0	0	12	6	18						
Fi-SHS2.4	Ethique de l'ingénieur	9%	3	3	0	6	0	6						
Fi-APPL1	Stage Opérationnel		0	0	0	0	120	120	5					
Fi-APPL1	Stage Opérationnel	100%	0	0	0	0	120	120						

Modules à validation séparée semestre 6

ABIS6	Assiduité (2)
-------	---------------

Modules à validation séparée année 1

OP	Orientation professionnelle
----	-----------------------------

Liste des parcours possibles

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5	BLOC 6
Parcours 1 Photonique Electronique	ELEC3 Systèmes embarqués	OPTIQUE2 Systèmes optiques	ELEC4 Composants, Signaux, Systèmes	OPTIQUE3 Laser et Applications Photoniques	OPTIQUE4 Optoélectronique	ELEC6 Systèmes embarqués Nomades
Parcours 2 Electronique Photonique Télécom	ELEC3 Systèmes embarqués	OPTIQUE2 Systèmes optiques	ELEC4 Composants, Signaux, Systèmes	TELECOM3 Protocoles et Services Télécoms	OPTIQUE4 Optoélectronique	ELEC6 Systèmes embarqués Nomades <hr/> TELECOM4 La Fabrique numérique : Design & Ingénierie
Parcours 3 Systèmes électroniques Télécoms	ELEC3 Systèmes embarqués	TELECOM2 Codage et transmission	ELEC4 Composants, Signaux, Systèmes	TELECOM3 Protocoles et Services Télécoms	ELEC5 Conception de systèmes numériques	ELEC6 Systèmes embarqués Nomades <hr/> TELECOM4 La Fabrique numérique : Design & Ingénierie
Parcours 4 Imagerie et systèmes électroniques	ELEC3 Systèmes embarqués	IMAGE2 Analyse d'images	IMAGE3 De l'image à l'information	INFO5 Développement multimédia	ELEC5 Conception de systèmes numériques <hr/> IMAGE4 Contenus numériques multimédia	ELEC6 Systèmes embarqués Nomades
Parcours 5 Photonique Vision	VISION1 Ingénierie de la vision	OPTIQUE2 Systèmes optiques	IMAGE3 De l'Image à l'information	OPTIQUE3 Laser et Applications Photoniques	OPTIQUE4 Optoélectronique	VISION2 Systèmes spécifiques d'imagerie
Parcours 6 Image Vision	VISION1 Ingénierie de la vision	IMAGE2 Analyse d'images	IMAGE3 De l'image à l'information	INFO5 Développement multimédia	IMAGE4 Contenus numériques multimédia	VISION2 Systèmes spécifiques d'imagerie
Parcours 7 Développement d'applications pour l'image	INFO4 Développement d'applications informatiques	IMAGE2 Analyse d'images	IMAGE3 De l'image à l'information	INFO5 Développement multimédia	INFO6 Informatique distribuée <hr/> IMAGE4 Contenus numériques multimédia	VISION2 Systèmes spécifiques d'imagerie
Parcours 8 Télécom Réseaux	INFO4 Développement d'applications informatiques	TELECOM2 Codage et transmission	RESEAU2 Réseaux : Commutation et Routage	TELECOM3 Protocoles et services télécoms	RESEAU3 Services Réseaux : sécurité et disponibilité	TELECOM4 La Fabrique numérique : Design & Ingénierie <hr/> RESEAU4 Réseaux multi-services
Parcours 9 Informatique Réseaux Télécoms	INFO4 Développement d'applications informatiques	TELECOM2 Codage et transmission	RESEAU2 Réseaux : Commutation et routage	INFO5 Développement multimédia	INFO6 Informatique Distribuée	RESEAU4 Réseaux multi-services

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Responsable : Stéphane ROBERT

Scolarité : Claudine RAOUX scof12@telecom-st-etienne.fr

La 2ème année est une année **de spécialisation** qui vous offre une formation solide dans la thématique scientifique choisie tout en vous assurant une culture générale dans le domaine des sciences et techniques adaptée au métier de l'ingénieur.

Cette année de formation se compose **de blocs de tronc commun** en informatique, en optimisation et traitement du signal avancé, sans oublier les formation au métier de l'ingénieur et les langues, ainsi que de **blocs de spécialisation** dans la ou les thématiques scientifiques choisies en fin de première année et à partir desquels est construit l'un des 9 parcours suivants :

1. Photonique, Electronique
2. Electronique, Photonique, Télécoms
3. Systèmes électroniques, Télécoms
4. Imagerie et Systèmes électroniques
5. Photonique, Vision
6. Image, Vision
7. Développement d'applications pour l'image
8. Télécoms, Réseaux
9. Informatique, Réseaux, Télécoms

Vous aurez également l'opportunité de colorer ce parcours par le **choix d'un module** au semestre 8 permettant notamment une ouverture sur des thématiques hors parcours.

Par ailleurs, la 2ème année comporte aussi :

- un **projet informatique** de parcours au semestre 7 (voir «projets» page 54)
- un **projet d'ingénierie** au semestre 8 (voir «projets» page 54)
- une **Action Citoyenne, Bénévolat et Développement Durable** (ACBDD) à valider en cours d'année (semestre 7 et/ou 8)

Vers la 3ème année

En juin, vous serez sollicité pour exprimer vos vœux **quant au choix de blocs de spécialisation de 3ème année** conduisant soit à un approfondissement soit un élargissement de vos compétences.

Dans ce cadre, vous aurez aussi la possibilité de postuler aux différents **doublets diplômes** et/ou formation particulière proposés par l'école. Ces formations vous seront présentées au fil de l'eau tout au long de l'année. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à la partie «Doublets diplômes et formations particulières» pages 42-43

Vous serez également informé dès le mois de mars sur les possibilités de formation en contrat de professionnalisation (voir «Contrat de Professionalisation» page 53).

Calendrier FISE

2ème année

Rentrée à TSE	Mardi 1 septembre 2015
Période Automne Semestre 7	du 01/09/15 au 18/03/16
Début des cours Semestre 7	01/09/15 (après-midi)
Rentrée officielle	le 17/09/15
Forum Innovation et Compétences (pour info)	08/10/15 après-midi
Vacances de Toussaint	du 28/10 soir au 02/11/15 matin
Vacances de Noël	du 18/12/15 soir au 04/01/16 matin
Fin des cours Semestre 7	22/01/16
Soutenances Projets Informatiques	11/01/16 après-midi et 12/01/16 matin
Période de Printemps Semestre 8	du 25/01/16 au 06/07/16
Début des cours Semestre 8	25/01/16
Jury Semestre 7 Session 1	04/02/16
Date limite choix rattrapages	08/02/16
Vacances d'Hiver	du 19/02/16 soir au 29/02/16 matin
Rattrapages Semestre 7	du 02 au 04/03/16
Jury Semestre 7 Session 2	18/03/16
Vacances de Printemps	du 15/04 soir au 25/04/16 matin
Pont de l'Ascension	du 04/05 soir au 09/05/16 matin
Jour férié : Lundi de Pentecôte	16/05/16
Soutenances Projet Ingénierie	02/06/16 après-midi et 03/06/16
Fin des cours Semestre 8	09/06/16
Jury Semestre 8 Session 1	16/06/16
Date limite choix rattrapages	20/06/16
Rattrapages Semestre 8	du 23 au 27/06/16
Jury Semestre 8 Session 2	06/07/16
Jury d'année	12/07/16

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Semestre 7			Bilan semestre >				46,5	100,5	0	387	368	755	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS				
Fi-INFO3	Gestion de données et projet informatique		16,5	25,5	0	42	98	140	5				
Fi-INFO3.1	Introduction au Web	10%	3	6	0	9	6	15					
Fi-INFO3.2	Bases de données	28%	12	15	0	27	12	39					
Fi-APPL2	Projet informatique de parcours	62%	1,5	4,5	0	6	80	86					
Fi-MATH3	Optimisation et traitement du signal avancé		30	30	0	60	40	100	4				
Fi-MATH3.1	Traitement du signal avancé	50%	15	15	0	30	20	50					
Fi-MATH3.2	Recherche opérationnelle	25%	9	6	0	15	10	25					
Fi-MATH3.3	Optimisation continue	25%	6	9	0	15	10	25					
Fi-L3	Langues vivantes (3)		0	45	0	45	30	75	3				
Fi-L3.1	Anglais (3)	67%	0	30	0	30	20	50					
Fi-L3.2	Langue vivante 2 (3)	33%	0	15	0	15	10	25					
Fi-BLOC1	BLOC1 : Bloc selon parcours					120	100	220	9				
Fi-BLOC2	BLOC2 : Bloc selon parcours					120	100	220	9				

Modules à validation séparée semestre 7

ABIS7	Assiduité (3)
-------	---------------

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS				
Fi-BLOC1	BLOC1 : Bloc selon parcours					120	100	220	9				
Fi-ELEC3	Systèmes embarqués		48	39	33	120	100	220					
Fi-Elec3.1	Systèmes embarqués à microprocesseurs	28%	18	6	9	33	28	61					
Fi-Elec3.2	Circuits Logiques Programmables	40%	18	18	12	48	40	88					
Fi-Elec3.3	Systèmes Embarqués Communicants	32%	12	15	12	39	32	71					
Fi-VISION1	Ingénierie de la vision		78	24	18	120	100	220					
Fi-Vision1.1	Perception visuelle	10%	12	0	0	12	10	22					
Fi-Vision1.2	Capteurs et automatismes	30%	24	6	6	36	30	66					
Fi-Vision1.3	Eclairages et acquisition des images	45%	30	12	12	54	45	99					
Fi-Vision1.4	Asservissements des systèmes	15%	12	6	0	18	15	33					
Fi-INFO4	Développement d'Applications Informatiques		27	87	0	114	106	220					
Fi-Info4.1	Génie logiciel	36%	12	30	0	42	38	80					
Fi-Info4.2	JAVA	32%	3	33	0	36	34	70					
Fi-Info4.3	Langage de script	16%	6	12	0	18	17	35					
Fi-Info4.4	Outils de développement rapide	16%	6	12	0	18	17	35					

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total
Fi-BLOC2	BLOC2 : Bloc selon parcours					120	100	220
Fi-IMAGE2	Analyse d'images		60	48	12	120	100	220
Fi-Image2.1	Image numérique	13%	12	6	0	18	12	30
Fi-Image2.2	Traitement d'image	25%	18	12	0	30	24	54
x Fi-Image2.3	Image et signal	25%	12	18	0	30	24	54
x Fi-Image2.4	Morphologie mathématique	20%	18	12	0	30	16	46
Fi-Image2.5	Projet d'analyse d'image	17%	0	0	12	12	24	36
Fi-OPTIQUE2	Systèmes optiques		54	36	30	120	100	220
Fi-Optique2.1	Optique ondulatoire et Optique de Fourier	23%	18	12	0	30	20	50
Fi-Optique2.2	Lumière polarisée	20%	18	9	0	27	18	45
xo Fi-Optique2.3	Caractérisation et mesures	25%	12	9	0	21	34	55
Fi-Optique2.4	Introduction à l'optique guidée	9%	6	6	0	12	8	20
Fi-Optique2.5	Optique expérimentale	23%	0	0	30	30	20	50
Fi-TELECOM2	Codage et transmission		51	51	18	120	100	220
Fi-Télécom2.1	Modulations et codages	30%	18	18	0	36	30	66
o Fi-Télécom2.2	Antennes	20%	15	9	0	24	20	44
Fi-Télécom2.3	Fibres optiques	20%	15	9	0	24	20	44
Fi-Télécom2.4	Supports de transmission cuivre	15%	3	15	0	18	15	33
Fi-Télécom2.5	Travaux pratiques	15%	0	0	18	18	15	33

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Semestre 8			Bilan semestre >						63	48	0	351	429	780	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS						
Fi-SHS3	Ingénieur, entreprise et société (3)		63	3	0	66	29	95	3						
Fi-SHS3.1	Analyse financière	22%	15	0	0	15	6	21							
Fi-SHS3.2	Economie et management de l'innovation	22%	15	0	0	15	6	21							
Fi-SHS3.3	Marketing	19%	12	0	0	12	6	18							
Fi-SHS3.4	Plan d'affaires	15%	9	0	0	9	5	14							
Fi-SHS3.5	Ethique de l'ingénieur	6%	3	3	0	6	0	6							
Fi-SHS3.6	Qualité	16%	9	0	0	9	6	15							
Fi-L4	Langues vivantes (4)		0	45	0	45	30	75	3						
Fi-L4.1	Anglais (4)	67%	0	30	0	30	20	50							
Fi-L4.2	Langue vivante 2 (4)	33%	0	15	0	15	10	25							
Fi-APPL3	Projet d'ingénierie		0	0	0	0	150	150	5						
Fi-APPL3	Projet d'ingénierie	100%	0	0	0	0	150	150							
Fi-BLOC3	BLOC3 : Bloc selon parcours					120	100	220	9						
Fi-BLOC4	BLOC4 : Bloc selon parcours					60	60	120	5						
Fi-OPTION1	1 bloc à choisir dans la liste					60	60	120	5						

Modules à validation séparée Semestre 8

ABIS8	Assiduité (4)
-------	---------------

Modules à validation séparée année 2

ACBDD	Action citoyenne, bénévolat et développement durable
-------	--

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total ECTS
Fi-BLOC3	BLOC3 : Bloc selon parcours					120	100	220 9
Fi-ELEC4	Composants, signaux, systèmes		54	36	30	120	100	220
Fi-Elec4.1	Automatique	32%	18	12	9	39	32	71
Fi-Elec4.2	Composants de l'électronique BF&RF	32%	18	12	9	39	32	71
Fi-Elec4.3	Systèmes d'acquisition et de transformation du signal	36%	18	12	12	42	36	78
Fi-IMAGE3	De l'image à l'information		75	45	0	120	100	220
Fi-Image3.1	Transformées	15%	12	6	0	18	15	33
Fi-Image3.2	Analyse de texture	15%	12	6	0	18	15	33
Fi-Image3.3	Couleur	30%	24	12	0	36	30	66
Fi-Image3.4	Reconnaissance de formes	15%	12	6	0	18	15	33
+ Fi-Image3.5	Reconstruction et Traitement 3D	15%	15	15	0	30	25	55
Fi-RESEAUX2	Réseaux : commutation et routage		39	36	45	120	100	220
Fi-Réseaux2.1	Commutation & Routage	100%	39	36	45	120	100	220

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total ECTS
Fi-BLOC4	BLOC4 : Bloc selon parcours					60	60	120 5
Fi-OPTIQUE3	Laser et applications photoniques		24	24	12	60	60	120
+ Fi-Optique3.1	Sources lasers	25%	9	9	0	18	12	30
+ Fi-Optique 3.2	Procédés LASER	50%	6	6	12	24	36	60
+ Fi-Optique 3.3	Optique non linéaire	25%	9	9	0	18	12	30
Fi-INFOS	Développement multimédia		15	45	0	60	60	120
Fi-Info5.1	Interfaces graphiques	33%	6	15	0	21	18	39
Fi-Info5.2	Bibliothèque de développement multimédia	67%	9	30	0	39	42	81
Fi-TELECOM3	Protocoles et services télécoms		30	18	4	52	52	104
Fi-Telecom3.1	Architectures télécoms	20%	6	0	4	10	10	20
Fi-Telecom3.2	Télécommunications filaires	40%	12	9	0	21	21	42
Fi-Telecom3.3	Télécommunications sans fils	40%	12	9	0	21	21	42

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	
Fi-OPTION1	1 bloc à choisir dans la liste					60	60	120	5
Fi-OPT-OPT1	Les semaines de la photonique		0	6	48	54	66	120	
Fi-OptOpt1.1	CAO Optique (Strasbourg)	38%	0	0	24	24	22	46	
+ Fi-OptOpt1.2	Photonique aux temps courts et ultra-courts (Saint-Etienne)	38%	0	0	24	24	22	46	
Fi-OptOpt1.3	Projet Photonique	24%	0	6	0	6	22	28	
Fi-OPT-ELEC1	Robotique		24	18	18	60	60	120	
Fi-OptElec1.1	Robotique	50%	12	9	9	30	30	60	
Fi-OptElec1.2	Robots connectés	50%	12	9	9	30	30	60	
Fi-OPT-RX1	Configuration et administration de réseaux		30	12	18	60	60	120	
Fi-OptRx1.1	Administration de réseaux	20%	12	0	0	12	12	24	
Fi-OptRx1.2	Serveurs et protocoles	80%	18	12	18	48	48	96	
Fi-OPT-ELEC2	Les semaines : Design & Ingénierie		12	24	24	60	60	120	
D Fi-OptElec2.1	La fabrique numérique : Objets communicants	50%	12	9	9	30	30	60	
D Fi-OptTel1.2	Projet Design & Ingénierie	50%	0	15	15	30	30	60	
Fi-OPT-INFO1	Du stockage à la transmission		33	27	0	60	60	120	
Fi-OptInfo1.1	Compression de données	40%	12	12	0	24	24	48	
Fi-OptInfo1.2	Protection de l'information	35%	12	9	0	21	21	42	
Fi-OptInfo1.3	Codage d'erreur et transmission	25%	9	6	0	15	15	30	
Fi-OPT-INFO2	Programmation haute performance		12	27	21	60	60	120	
Fi-OptInfo2.1	Programmation haute performance	65%	12	27	0	39	39	78	
Fi-OptInfo2.2	Projet High Performance Computing	35%	0	0	21	21	21	42	

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 2ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	
Fi-OPTION1	1 bloc à choisir dans la liste					60	60	120	5
Fi-OPT-MATH1	Optimisation et Intelligence Artificielle		30	30	0	60	60	120	
Fi-OptMath1.1	Programmation par contrainte	30%	9	9	0	18	18	36	
o Fi-OptMath1.2	Métaheuristiques	30%	9	9	0	18	18	36	
o Fi-OptMath1.3	Introduction aux réseaux de neurones	40%	12	12	0	24	24	48	
Fi-OPT-MATH2	Probabilités approfondies		24	36	0	60	60	120	
Fi-OptMath2.1	Probabilités approfondies	100%	24	36	0	60	60	120	
Fi-OPT-INFO3	Les semaines : Santé Numérique		0	60	0	60	60	120	
Fi-OptInfo3.1	Codage et traitement de données médicales (Nancy)	50%	0	30	0	30	30	60	
Fi-OptInfo3.2	Systèmes d'information pour la santé (Saint-Etienne)	50%	0	30	0	30	30	60	
Fi-OPT-IMAGE1	Programmation sur GPU et FPGA pour l'imagerie en temps réel		21	39	0	60	60	120	
Fi-OptImage1.1	Circuits logiques programmables pour l'image	30%	9	9	0	18	18	36	
Fi-OptImage1.2	GPU pour le traitement d'images	40%	12	12	0	24	24	48	
Fi-OptImage1.3	Projet-OptImage1	30%	0	18	0	18	18	36	
Fi-OPT-SHS1	Management des idées dans le secteur du numérique (DU)		0	0	0	0	60	120	
Fi-OptSHS1.1	DU Innov'it	100%	0	0	0	0	60	120	

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Responsable : Frédérique LAFOREST

Scolarité : Viviane DUMAS scofl3@telecom-st-etienne.fr

La dernière année du cursus ingénieur constitue un véritable tremplin vers l'activité professionnelle des futurs ingénieurs Télécom Saint-Etienne. Au cours de celle-ci, vous personnalisez votre cursus en choisissant un bloc d'enseignement qui vous permettra d'approfondir votre spécialité ou de vous initier à d'autres spécialités voire d'acquérir une double compétence, élargissant ainsi votre spectre de formation. Durant le second semestre, vous effectuez votre stage de fin d'études.

Formation à l'école	Formation en contrat de professionnalisation
Des cours et des exposés sur les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, le métier d'ingénieur et les perspectives.	
Un semestre académique comprenant : <ul style="list-style-type: none">- des blocs d'enseignement dans votre parcours- un entraînement à l'entretien d'embauche- un projet Recherche et Innovation	Alternance cours en présentiel / période en entreprise : <ul style="list-style-type: none">- D'octobre à Décembre : 3 semaines à l'école et 3 semaines en entreprise- De Janvier à Février : 1 semaine en entreprise et 3 semaines à l'école- À partir de fin février : temps complet dans l'entreprise
Stage en entreprise sur la totalité du second semestre	Contrat de professionnalisation de 12 mois, statut salarié

Durant cette dernière année, il est également possible de suivre un master en parallèle, sous réserve d'acceptation par le jury de Télécom Saint-Etienne et d'admission au master concerné par son jury d'admission propre.

Le choix du dispositif «Contrat de Professionnalisation» exclut les mobilités à l'étranger et les doubles diplômes master.

Double diplôme et formations particulières

Responsable : Stéphane ROBERT

Scolarité : Viviane DUMAS

En 3ème année, vous avez la possibilité de conforter votre choix de blocs de spécialisation au S9 par le suivi d'un double diplôme ou d'un Master.

IMPORTANT : Le suivi d'un Master peut alourdir considérablement la charge de travail. Cet aspect doit être pris en compte par chacun afin de ne pas mettre en péril l'obtention du diplôme d'ingénieur.

L'inscription administrative à un Master doit être effectuée auprès de l'établissement concerné indépendamment de l'inscription à Télécom Saint-Etienne. La validation de l'école est cependant indispensable avant d'engager toute démarche.

Parmi les **7 Masters** constituant l'offre de l'école, certains vont vous permettre d'élargir vos compétences :

- **Master Entrepreneuriat** : développer son projet de création/reprise d'une entreprise, connaître les enjeux de l'entreprise, se préparer au pilotage d'une entreprise naissante.

- **Master Intelligence Economique et Gestion de l'Innovation (IEGI)** : répondre à des besoins nouveaux des entreprises en matière de veille économique et d'organisations des changements technologiques.

- **Master Science et Numérique pour la santé** (3ème année entièrement à Montpellier) : mettre au service de la santé les compétences acquises en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour contribuer au développement de la médecine de demain.

D'autres Masters vous permettent d'approfondir une des spécialités de votre parcours (en proposant éventuellement des parcours recherche) :

- **Master EEAP (Electronique Electrotechnique Automatique et Procédés)** : développer des connaissances en électronique intégrée pour les systèmes embarqués.

- **Master OIV parcours MAVIM (Modélisation Analyse et Virtualisation des Image)** : développer les connaissances indispensables à un futur spécialiste du traitement d'images.

- **Master OIV parcours SISE (Surface and Interface Science and Engineering)** axé sur l'ingénierie de surfaces **ou** **parcours SM2C (Structuration des Matériaux et Conception de Composants) pour le Photovoltaïques et l'Eclairage dédié au domaine de l'énergie.**

- **Master WI (Web Intelligence)** : explorer aussi bien les rôles fondamentaux que les impacts pratiques de l'Intelligence Artificielle et des technologies de l'information avancées.

Double diplôme et formations particulières

D'un point de vue pratique, votre parcours ingénieur au sein de l'école vous permet d'entrer directement en M2 dans chacune de ces formations. La validation de certains crédits ECTS du semestre d'automne nécessitera un **travail personnel complémentaire hors parcours** école d'environ 150h (en moyenne). Les autres crédits seront obtenus soit par équivalence avec un cours dispensé à l'école, soit par un enseignement commun dans le bloc de spécialité dédié. Le bloc de spécialité du semestre 9 est alors imposé par le choix du Master.

Concernant le stage de fin d'étude qui valide le dernier semestre de la formation, il intégrera les thématiques propres au Master (fiche de validation à retirer au service des stages de l'école) et donnera lieu à une soutenance différenciée de celle de l'école.

D'autres formations particulières viennent compléter cette offre :

- **Programme Grandes Ecoles** de Télécom Ecole de Management (grade de Master) permettant d'obtenir le double diplôme ingénieur/manager (formation sur 2 années à Evry à la place de la troisième année).

- **Programme d'échange de l'Institut Mines-Télécom** (Télécom SudParis, EURECOM).

Toutes les offres présentées ne sont bien entendu **pas compatibles avec un contrat de professionnalisation ou en mobilité**. Dans ce cadre particulier d'une mobilité académique, l'école propose en partenariat avec certaines universités d'accueil, plusieurs formations pouvant donner lieu à une double diplômation à l'étranger :

- **UQAC Canada** (3 formations : Gestion des organisations, Maîtrise en Ingénierie, Maîtrise en Informatique)

- **HUST Chine** (plusieurs formations dans les disciplines électronique et informatique)

- **ENSAT Maroc** (2 formations : Génie des systèmes de Télécommunications et Réseaux, Génie des Systèmes électroniques automatiques.)

Dans tous les cas, l'obtention d'un double diplôme à l'étranger induit forcément une prolongation de la durée de formation en mobilité pouvant conduire à une réinscription au delà de la troisième année.

IMPORTANT : Chacun des établissements d'accueil possédant ses propres règles à la fois d'un point de vue pédagogique mais aussi logistique et financier, il est IMPERATIF de se référer pour plus de détails au coordinateur double diplôme de l'école et/ou auprès du service relations internationales.

Calendrier FISE

3ème année

Rentrée à TSE	02 septembre 2015
Période d'Automne Semestre 9	du 02/09/15 au 19/02/15
Début des cours Semestre 9	02/09/2015
Rentrée officielle	17/09/2015
Forum Innovation et Compétences	08/10/2015 après-midi
Vacances de Toussaint	du 28/10 soir au 02/11/15 matin
Vacances de Noël	du 18/12 soir au 04/01/16 matin
TOEIC	16/12/15
Soutenances Projet Recherche et Innovation	09/02/16
Matinée conférences scientifiques	17/02/16
Fin des cours Semestre 9	19/02/16
Début stage de fin d'études	01/03/16
Jury Semestre 9 Session 1	26/05/16
Soutenances Stage Fin Etudes	du 12/09 au 16/09/16
Rattrapages Semestre 9	du 12 au 16/09/16
Jury Semestre 9 Session 2 Semestre 10	22/09/16
Jury de diplôme	27/09/16

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Semestre 9			Bilan semestre >						36.5	51	0	387.5	362.5	750	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS						
Fi-SHS4	Ingénieur, entreprise et société (4)		36.5	51	0	87.5	102.5	190	7						
Fi-SHS4.1	Décision individuelle et collective	8%	3	6	0	9	6	15							
Fi-SHS4.2	Droit social	8%	9	0	0	9	6	15							
Fi-SHS4.3	Simulation d'entretiens d'embauche	10%	0	9	0	9	9	18							
Fi-SHS4.4	Ethique de l'ingénieur	2%	3	0	0	3	0	3							
Fi-SHS4.5	Théorie des organisations	8%	4.5	6	0	10.5	5.5	16							
Fi-SHS4.6	Stratégie	9%	12	0	0	12	6	18							
Fi-APPL4	Projet Recherche et Innovation	29%	5	0	0	5	50	55							
Fi-L5.1	Anglais (5)	26%	0	30	0	30	20	50							
Fi-BLOC5	BLOC5 : Bloc selon parcours					120	100	220	9						
Fi-BLOC6	BLOC6 : Bloc selon parcours					60	60	120	5						
Fi-OPTION2	1 bloc de spécialisation à choisir dans la liste en fonction des parcours					120	100	220	9						

Modules à validation séparée Semestre 9

ABIS9	Assiduité (5)
-------	---------------

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS						
Fi-BLOC5	BLOC5 : Bloc selon parcours					120	100	220	9						
Fi-OPTIQUE4	Optoélectronique		54	48	18	120	100	220							
Fi-Optique4.1	Physique des semi-conducteurs	20%	15	9	0	24	20	44							
o Fi-Optique4.2	Composants à semi-conducteurs	16%	12	9	0	21	16	37							
o Fi-Optique4.3	Circuits pour l'optoélectronique	25%	15	15	0	30	25	55							
Fi-Optique4.4	Photométrie	11%	6	6	0	12	12	24							
o Fi-Optique4.5	Optique guidée et composants intégrés	14%	6	9	0	15	15	30							
o Fi-Optique4.6	Optoélectronique pratique	14%	0	0	18	18	12	30							
Fi-RESEAUX3	Services Réseaux : sécurité et disponibilité		24	39	0	63	157	220							
Fi-Reseaux3.1	Infrastructures	30%	9	15	0	24	37	61							
Fi-Reseaux3.2	Serveurs, Services, Supervision	30%	12	24	0	36	30	66							
Fi-Reseaux3.3	Réalisation d'un SI d'entreprise	40%	3	0	0	3	90	93							

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS
Fi-BLOC5 BLOC5 : Bloc selon parcours						120	100	220	9
Fi-IMAGE4 Contenus numériques multimédia			72	48	0	120	100	220	
+	Fi-Image4.1	Compression d'images	15%	12	6	0	18	15	33
+	Fi-Image4.2	Vidéo	25%	12	18	0	30	25	55
+	Fi-Image4.3	Gestion de contenu d'image	15%	12	6	0	18	15	33
+o	Fi-Image4.4	Perception de l'espace	10%	12	0	0	12	10	22
	Fi-Image4.5	Synthèse d'image	25%	12	18	0	30	25	55
	Fi-Image4.6	2D, 3D et vidéo dans le navigateur	10%	12	0	0	12	10	22
Fi-ELEC5 Conception de systèmes numériques			72	36	12	120	100	220	
	Fi-Elec5.1	Architectures Matérielles Sécurisées	28%	21	12	0	33	28	61
	Fi-Elec5.2	Co-design, adéquation, algorithmes, architecture	22%	15	12	0	27	22	49
	Fi-Elec5.3	Circuits logiques configurables : applications en télécoms	22%	15	12	0	27	22	49
	Fi-Elec5.4	Conception de circuits logiques complexes	28%	21	0	12	33	28	61
Fi-INFO6 Informatique distribuée			48	66	0	114	106	220	
	Fi-Info6.1	Architecture n-tiers	26%	12	18	0	30	28	58
x	Fi-Info6.2	Serveurs d'application et middleware	21%	9	15	0	24	22	46
x	Fi-Info6.3	Services Web-XML	21%	9	15	0	24	22	46
	Fi-Info6.4	IHM et applications mobiles	32%	18	18	0	36	34	70

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS
Fi-BLOC6	BLOC6 : bloc selon parcours					60	60	120	5
Fi-ELEC6	Systèmes embarqués Nomades		30	6	24	60	60	120	
Fi-Elec6.1	Systèmes d'exploitation, logiciels et périphériques embarqués	60%	18	0	18	36	36	72	
Fi-Elec6.2	Fonctions d'alimentation et intégrité du signal	40%	12	6	6	24	24	48	
Fi-VISION2	Systèmes spécifiques d'imagerie		21	36	9	66	54	120	
Fi-Vision2.1	Vision thermique	30%	9	6	3	18	18	36	
Fi-Vision2.2	Vision hyperspectrale	30%	9	6	3	18	18	36	
Fi-Vision2.3	Système d'acquisition de données multimodales	40%	3	24	3	30	18	48	
Fi-TELECOM4	La Fabrique Numérique : Design & Ingénierie		18	18	24	60	60	120	
D Fi-Telecom4.1	Captation	70%	12	12	18	42	42	84	
D Fi-Telecom4.2	Data visualisation	30%	6	6	6	18	18	36	
Fi-RESEAUX4	Réseaux multi-services		21	33	0	54	66	120	
Fi-Reseaux4.1	Management de la qualité des services	30%	9	9	0	18	18	36	
Fi-Reseaux4.2	Convergence des réseaux et des services	40%	12	12	0	24	24	48	
Fi-Reseaux4.3	Projet Europ	30%	0	12	0	12	24	36	

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	
Fi-OPTION2	1 bloc de spécialisation à choisir dans la liste en fonction des parcours					120	100	220 9	
Fi-SPE-OPT1	Photonique avancée		47	73	0	120	100	220	
	Fi-SpeOpt1.1	Nanoplasmonics	20%	12	12	0	24	16	40
x	Fi-SpeOpt1.2	EM modeling of micro-nano structured surfaces	27%	14	18	0	32	21	53
x	Fi-SpeOpt1.3	Laser processes for material structuring	15%	6	12	0	18	12	30
	Fi-SpeOpt1.4	Composants à fibres	16%	6	13	0	19	23	42
	Fi-SpeOpt1.5	Réflectométrie & Ellipsométrie	22%	9	18	0	27	28	55
Fi-SPE-ELEC1	Conception de circuits intégrés		57	0	33	90	130	220	
	Fi-SpeElec1.1	Composants électroniques à semi-conducteurs	17%	15	0	0	15	22	37
	Fi-SpeElec1.2	Le bruit dans les circuits intégrés	27%	15	0	9	24	35	59
	Fi-SpeElec1.3	Les circuits RF	17%	15	0	0	15	22	37
	Fi-SpeElec1.4	CAO de circuits intégrés	39%	12	0	24	36	51	87
Fi-SPE-INFO2	Systèmes d'informations : Architecture et sécurité		63	60	0	123	97	220	
	Fi-SpeINFO2.1	Sécurité du SI	20%	12	12	0	24	20	44
	Fi-SpeINFO2.2	Urbanisation des SI	20%	12	12	0	24	20	44
x	Fi-SpeINFO2.3	Système multi-agent	20%	15	12	0	27	20	47
	Fi-SpeINFO2.4	Cloud and Grid Computing	20%	12	12	0	24	20	44
x	Fi-SpeINFO2.5	Web Sémantique	20%	12	12	0	24	17	41

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total
Fi-OPTION2	1 bloc de spécialisation à choisir dans la liste en fonction des parcours					120	100	220 9
Fi-SPE-TEL1	Infrastructures et services opérateurs		60	63	0	123	97	220
Fi-SpeTel1.1	Gestion de projets télécoms	20%	12	12	0	24	20	44
Fi-SpeTel1.2	Entreprise étendue	20%	12	12	0	24	20	44
Fi-SpeTel1.3	Architectures télécoms avancées	20%	12	12	0	24	20	44
Fi-SpeTel1.4	Ecosystème du développement des Télécoms	20%	12	12	0	24	20	44
Fi-SpeTel1.5	Infrastructures opérationnelles	20%	12	15	0	27	17	44
Fi-SPE-IMAGE1	Imagerie avancée		66	52	0	118	102	220
Fi-SpeImage1.1	Imagerie biomédicale	14%	12	3	0	15	15	30
Fi-SpeImage1.2	Imagerie satellitaire	11%	6	6	0	12	12	24
x Fi-SpeImage1.3	Modèles markoviens et applications à l'imagerie	15%	9	9	0	18	15	33
x Fi-SpeImage1.4	Restauration d'image	27%	18	16	0	34	26	60
x Fi-SpeImage1.5	Tatouage d'image	11%	9	3	0	12	12	24
x Fi-SpeImage1.6	Chiffrement et hachage robuste d'image authentification	21%	12	15	0	27	22	49
Fi-SPE-INFO1	Java Académie		60	60	0	120	220	220
M Fi-SpeInfo.1	Java Académie	100%	60	60	0	120	220	220
Fi-SPE-ENTREPR	Entrepreneuriat		0	0	0	0	220	220
Fi-SpeEntrep.1	Réalisé en commun avec Master Entrepreneuriat	100%	0	0	0	0	220	220
Fi-SPE-IEGI	Intelligence économique gestion de l'innovation		0	0	0	0	220	220
Fi-SpeIEGI	Réalisé en commun avec Master IEGI	100%	0	0	0	0	220	220
Fi-SPE-PRO	Formation professionnelle et alternance		0	0	0	0	220	220
Fi-SpePRO.1	Alternance et professionnalisation	100%	0	0	0	0	220	220

Signification des symboles : (+) Ecole Doctorale - Commun Master (x) ou IOGS (I) ou ENSMSE (M) ou ESADSE (D) ou ENISE (E) - (o) Option FA3

Filière Ingénieur sous statut Etudiant - 3ème année

Semestre 10			Bilan semestre				0	750	750	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS	
Fi-SFE		Stage	0	0	0	0	750	750	30	
Fi-SFE	Stage de fin d'étude	100%				0	750	750		

Modules à validation séparée diplôme

S30	30 semaines de stage cumulées (Stage opérationnel, Stage d'Initiative personnelle, Stage de fin d'études, ...)
EI	Expérience internationale
B2P	Niveau d'anglais

Stages

Responsable administrative : Yana DERIC
Secrétariat : Valérie de La BOURDONNAYE

Télécom Saint Etienne intègre dans sa formation trois périodes de stage.
Vous devez réaliser une période minimale de 30 semaines de stage au cours de votre formation à l'école.

- **Le stage opérationnel**, est réalisé en première année du cycle ingénieur, au mois de février (durée de 4 semaines obligatoire).

Ce stage vous permet de découvrir l'environnement d'une entreprise, ses contraintes et objectifs, les compétences comportementales que vous devez développer. Les compétences attendues sont l'intégration dans un environnement de travail professionnel et la réponse aux demandes de l'entreprise.

Responsable pédagogique : Stéphane CAPRARO

- **Le stage d'initiative personnelle (SIP)**, est réalisé à la fin des cours de première ou de deuxième année.

Ce stage a pour objectif de renforcer votre réflexion sur le métier que vous souhaitez exercer. Il vous est demandé de réaliser une mission technique en lien avec les cours suivis au sein de l'école.

Responsable pédagogique : Christophe GRAVIER

- **Le stage de fin d'études (SFE)**, projet de fin d'études, d'une durée comprise entre 20 et 26 semaines, est réalisé au dernier semestre de la troisième année du cycle ingénieur.

Au cours de cette période, vous mettrez en application les connaissances et les méthodes de travail acquises à l'école et accèderez ainsi à une première expérience d'ingénieur.

Responsable pédagogique : Christophe GRAVIER

Effectuer son stage à l'étranger : Tout stage peut-être effectué à l'étranger et sera comptabilisé pour valider l'expérience à l'international (voir expérience internationale). Les demandes de bourses se font auprès du service relations internationales (voir bourse internationale).

Stages

Recherche de stage : La base «industries» accessible via l'intranet de l'école répertorie l'ensemble des stages effectués au sein de TSE. Le service des relations entreprises peut également vous diffuser des offres ou des contacts privilégiés.

Etablir une convention de stage : Aucun stage ne peut débuter sans convention préalablement signée des trois parties.

Un délai de gestion administrative d'un mois entre votre demande de validation de stage et la date de début de votre stage vous sera imposé. Des réunions d'information seront organisées pour chaque rentrée universitaire.

Contrat de professionnalisation

Contact : Yana DERIC

Vous avez la possibilité d'effectuer votre dernière année de cycle ingénieur **en alternance** sous statut salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

L'alternance se déroule de la façon suivante :

D'octobre à Décembre :

Trois semaines en entreprise et trois semaines à l'école

Période de Janvier à Février :

Une semaine en entreprise et trois semaines à l'école

À partir de fin février :

À temps complet dans l'entreprise

Des aménagements sont prévus dans l'agenda de troisième année afin de faciliter la réussite de votre alternance. Un tuteur pédagogique vous accompagnera côté école pour votre formation, et dans l'entreprise, vous bénéficierez de l'encadrement d'un tuteur professionnel. Le contrat, d'une durée d'un an, se termine au plus tard le 30 septembre suivant, après votre soutenance de fin d'étude.

Chaque année, Télécom Saint-Etienne reçoit de nombreuses offres d'alternance. Des événements de recrutements peuvent également être organisés afin de faciliter vos démarches de prospection. La chargée des relations entreprises met les offres à disposition des candidats retenus et assure l'accompagnement dans leur recherche.

Avantages :

- une immersion plus rapide dans la vie professionnelle et le métier d'ingénieur
- la réalisation de mission de plus grande envergure
- un double accompagnement académique et professionnel
- la rémunération afférente au statut de salarié

Conditions :

- avoir moins de 26 ans
- suivre un parcours de formation compatible avec ce dispositif
- disposer des capacités personnelles d'autonomie et de maturité
- trouver une entreprise désireuse de signer un contrat de professionnalisation d'un an.

Les candidatures se font au cours du 2e semestre de la 2e année ; un jury de sélection décide des candidats reçus, sous réserve, éventuellement, des résultats du jury de semestre.

Mi-juin, une réunion d'information est organisée pour vous présenter le dispositif et répondre à vos questions.

Projets

- *Projet Electronique*

Responsable : Thierry Bru

Période : 2^{ème} semestre de la 1^{ère} année

Objectif : Réaliser un dispositif électronique, de la conception à la réalisation.

- *Projet Informatique*

Responsable : Frédérique Laforest

Période : 1^{er} semestre de la 2^{ème} année

Objectifs : - Acquérir la méthodologie pour élaborer une stratégie de production de logiciel et pour assurer la qualité d'un projet informatique.

- Mettre en application les concepts de programmation orientée objet, les outils de gestion de projet.

- Expérimenter le travail en équipe.

- *Projet Ingénierie*

Responsable : Christophe Arnaud

Période : 2nd semestre de la 2^{ème} année

Objectif : Réaliser, en groupe, un projet défini par une entreprise. Les étudiants deviennent alors une «société prestataire de services».

- *Projet Recherche et Innovation*

Responsable : Eric Verney

Période : 1^{er} semestre de la 3^{ème} année

Objectif : Permettre aux étudiants de connaître le monde de la recherche au travers d'un projet innovant.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

Responsable : Hubert KONIK

Scolarité : Jany Limousin scofa (1,2,3) @telecom-st-etienne.fr

Depuis 2001, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie Loire, la filière ingénieur sous statut apprenti répond aux besoins des entreprises à l'initiative de l'UIMM et d'autres organisations professionnelles dans le secteur des technologies de l'information et plus particulièrement dans celui de l'optique et de la vision industrielles. Clairement identifiée auprès du monde professionnel, elle est référente aujourd'hui dans ces domaines en forte évolution.

L'originalité de cette formation repose sur un contact permanent avec le monde professionnel, via un rythme d'alternance fixé à :

- 15 jours/15 jours durant les 4 premiers semestres
- puis 1 mois/1 mois les 2 semestres suivants,

s'adaptant ainsi à la prise progressive de responsabilités techniques, économiques et managériales.

De plus, chaque apprenti-ingénieur bénéficie d'un double tutorat école/entreprise: le maître d'apprentissage s'assure de l'acquisition des compétences métier et de l'insertion professionnelle ; le tuteur pédagogique vérifie que les connaissances acquises dans les enseignements théoriques et techniques deviennent des compétences exercées sur le terrain de l'entreprise. Des rencontres régulières entre tous les acteurs imposent une mise en évidence des compétences mobilisées et de devoir porter un regard d'ingénieur sur ses missions et sur son activité technique, optimisant la bascule entre le technicien vers l'ingénieur.

Une formation internationale de 8 semaines est obligatoire pour les apprentis ingénieurs. Ce parcours à l'international a notamment pour objectif de permettre à l'apprenti d'être capable de travailler dans une langue étrangère, d'agir de façon autonome à l'étranger dans un cadre professionnel et de rentrer en contact avec d'autres cultures et d'autres façons de travailler dans un contexte de forte mondialisation. Le dispositif prévoit deux modalités successives pour cette formation à l'international : d'une part 152 heures de travail en France en pratiquant l'anglais, d'autre part un mois minimum de séjour à l'étranger. En contrepartie, le mois d'octobre de la dernière année ne sera donc pas un mois école mais un mois entreprise. Ce séjour peut se réaliser soit dans le cadre d'une ou de plusieurs missions confiées par l'employeur à l'apprenti, soit dans le cadre d'une mise à disposition.

Depuis sa création, plus de 250 entreprises, localisées sur l'ensemble du territoire national de tailles et d'activités variées, ont ainsi bénéficié de ce dispositif pour des applications transversales principalement liées à la production et à l'innovation. La polyvalence de la formation dans les domaines techniques, axée néanmoins sur la maîtrise des systèmes complexes et principalement centrée sur l'optique, l'image, l'informatique et l'électronique, est un tremplin efficace vers l'emploi avec un taux d'insertion de 100% à 6 mois. Les ingénieurs ainsi formés s'appuient sur un socle de compétences et une première expérience dans l'emploi qui leur assurent des débouchés motivants dans les secteurs de la production industrielle, de la R&D et des services.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

Diplôme d'ingénieur Télécom Saint-Etienne
Filière : Optique et Vision Industrielles
Par la voie de l'apprentissage

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES

Année universitaire 2015-2016
Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.

2. **Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.

3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques. Chaque bloc est sanctionné par un note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. A chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'apprenti.

4. **Notation.** Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20, excepté pour les modules à validation séparée qui sont soit validés soit non validés.

5. **ECTS** est l'abréviation de «European Credits Transfert System». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade.

Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc.

Ces grades sont définis selon le tableau suivant.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Echec	Légèrement insuffisant
F	Echec	Insuffisant

Tableau 1 : Définitions des grades. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances

6. Le cycle de formation se déroule sur la durée du contrat d'apprentissage soit trois années. La rupture du contrat d'apprentissage entraîne l'arrêt de la formation. Chaque année universitaire est découpée en 2 semestres, hormis la dernière année qui compte-tenu de l'organisation est difficilement fractionnable.

7. Un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 (grade A,B,C,D ou E). Le grade F est attribué au bloc si la note est strictement inférieure à 8/20. Le grade Fx est attribué si la note au bloc est inférieure à 10/20 ou supérieure ou égale à 8/20.

8. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :

- L'évaluation de l'apprenti pour chaque module
- L'obtention de tous les crédits académiques et de tous les crédits entreprises
- Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre sur justification à une bonification sur la note finale pouvant aller jusqu'à 0,35 points. Le cumul avec d'autres bonifications ne pourra en aucun cas dépasser 0,6 points.

9. Pour chaque semestre, le jury de semestre :

- examine les résultats obtenus et statue sur la validation du semestre
- établit une liste de modules à repasser obligatoirement pour chaque étudiant n'ayant pas satisfait aux conditions de l'article 8

L'apprenti peut, dans les 48 heures ouvrables suivant la décision du jury, demander à être contrôlé en plus dans un ou deux autres modules du semestre, à l'exception des épreuves de travaux pratiques et des projets (sauf accord du responsable du module). Les apprentis admis au semestre ne peuvent prétendre à repasser des modules. La note finale retenue dans les modules concernés par le rattrapage est la meilleure des notes des deux sessions sauf si l'apprenti ne se présente pas au contrôle, auquel cas la note 0 lui sera attribuée.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

Dans le cas où le module est composé de plusieurs évaluations, la note finale est calculée selon les règles définies par le responsable du module en début. Après la session de rattrapage, le grade ECTS d'un bloc concerné par un ou des rattrapages ne peut diminuer ; le grade ECTS d'un bloc non concerné par des rattrapages ne peut évoluer.

10. Le jury d'année autorise la validation de l'année après examen de tous les résultats de l'année et des modules à validation séparée s'il en existe (cf. tableaux enseignements). Le jury peut exceptionnellement autoriser le passage à condition que l'apprenti n'ait pas de grade F et au maximum 2 grades Fx sur l'année écoulée. Les blocs où l'apprenti a eu le grade Fx devront être rattrapés impérativement au cours de l'année suivante, selon les consignes du jury.

11. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas l'année, la décision sur la poursuite de la formation est prise en accord avec les partenaires du contrat d'apprentissage selon les règles régies par le code du travail.

12. Les apprentis en formation continue ont la possibilité de préparer leur diplôme par modules. Ils peuvent être dispensés d'assiduité et des contrôles intermédiaires. Ils peuvent obtenir certains modules par validation des acquis de l'expérience.

13. Une expérience internationale d'au moins 8 semaines est demandée aux apprentis avec au minimum 4 semaines obligatoires à l'étranger.

14. À l'issue du cursus, le jury de diplôme attribue le titre d'ingénieurs de Télécom Saint-Etienne aux apprentis ayant :

- obtenu les 180 crédits ECTS de la formation
- validé l'expérience internationale
- fait la preuve d'un niveau supérieur à B2 en anglais (comparable au score 800 au

TOEIC).

Dans le cas où l'apprenti ne satisfait pas ces 2 dernières conditions, les notes obtenues dans les autres modules sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les 2 conditions en question (cachet de la poste faisant foi).

15. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.

C. Assiduité

16. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications. Des absences répétées et non justifiées peuvent entraîner l'exclusion.

17. Une **absence** à une séance d'enseignement est dite **justifiée** si elle entre dans le cadre des justifications prévues par le code du travail.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

18. Lors d'une absence non prévue, l'apprenti se doit d'informer l'école dès que possible, soit par mail soit par téléphone.

19. Une absence à une évaluation doit être signalée et justifiée dans les 48h ouvrables auprès de la scolarité.

20. Lorsqu'une absence à une évaluation intermédiaire est justifiée, le coefficient de l'épreuve est porté à zéro. L'obligation de rattraper est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

21. Lorsqu'une absence à un contrôle final est justifiée, l'apprenti est autorisé à passer la session de rattrapage.

22. Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note zéro. Dans le cas d'un contrôle final, la possibilité de passer le contrôle en session de rattrapage est soumise à la décision du jury.

Gestion des Absences

Filière Ingénieur sous statut Apprenti

Quelles sont les règles ?

« **La présence à tous les enseignements (Cours, TD et TP) est obligatoire et fait l'objet de vérifications** »

« **Un étudiant en retard de plus de 5 min à une séance d'enseignement peut se voir refuser l'accès au cours et son retard sera notifié auprès des personnes concernées**»

Où trouver les informations ?

Jany Limousin est chargée de la gestion des absences auprès des apprentis et constitue de ce fait votre principal interlocuteur.

Un numéro de téléphone : 04 77 91 57 10

Une adresse mail : jany.limousin@telecom-st-etienne.fr

Comment gérer une absence ?

L'apprenti, comme tout salarié d'une entreprise doit en cas d'absences en formation, la justifier à l'entreprise et à Télécom Saint-Etienne.

Une absence à une séance d'enseignement pourra être considérée justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) par votre responsable d'année. L'étudiant absent doit, de lui-même, gérer son absence en suivant les modalités suivantes :

- **Prévenir le plus tôt possible** Jany Limousin de son absence par mail que ce soit en période académique ou en période entreprise.
- Scanner le justificatif d'absence ou l'apporter dès le retour à l'école à Jany Limousin.

Attention : «**Les indemnités d'aide à l'apprentissage versées** à l'entreprise par le Conseil Régional Rhône-Alpes, au terme de chaque année de formation, **sont impactées** directement **par les absences injustifiées de l'apprenti en formation** (proratation de l'aide ou annulation) voire celles justifiées (si absences >1/3 heures formation)».

L'apprenti peut se voir «**interdit de se présenter à l'examen**» si ses absences sont conséquentes.

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 1ère année

Semestre 5			Bilan semestre >					99	135	48	282	248	530	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso					ECTS		
FA-SpéO1	Spécialité Optique (1)		24	24	18	66	44	110					5	
FA-SpéO1.1	Ondes électromagnétiques	22%	6	6	0	12	12					24		
FA-SpéO1.2	Introduction à l'optique	20%	6	6	0	12	10					22		
FA-SpéO1.3	Optique géométrique	36%	12	12	0	24	16					40		
FA-SpéO1.4	Optique expérimentale 1	22%	0	0	18	18	6					24		
FA-SpéVI1	Spécialité Image Vision (1)		12	12	18	42	38	80					4	
FA-SpéVI1.1	Introduction à l'analyse d'image	30%	6	6	0	12	12					24		
FA-SpéVI1.2	Introduction aux systèmes de vision	30%	6	6	0	12	12					24		
FA-SpéVI1.3	Travaux pratiques image et vision	40%	0	0	18	18	14					32		
FA-F1	Fondamentaux pour l'ingénieur (1)		39	51	0	90	95	185					8	
FA-F1.1	Mathématiques	28%	12	12	0	24	20					44		
FA-F1.2	Signaux	22%	9	9	0	18	15					33		
FA-F1.3	Algorithmique	16%	6	6	0	12	10					22		
FA-F1.4	Langage C	34%	12	24	0	36	20					56		
FA-F1.5	Soutien à la diversité de l'apprentissage		0	0	0	0	30					30		
FA-SPI1	Sciences Pour l'Ingénieur (1)		18	18	12	48	42	90					4	
FA-SPI1.1	Instrumentation électronique et mesure	38%	6	6	6	18	16					34		
FA-SPI1.2	Architecture des ordinateurs	24%	6	6	0	12	10					22		
FA-SPI1.3	Métrologie	38%	6	6	6	18	16					34		
FA-INGE1	Métier de l'ingénieur (1)		6	12	0	18	14	32					1	
FA-INGE1.1	Organisation des entreprises	66%	6	6	0	12	9					21		
FA-INGE1.2	Vie de l'apprentissage	34%	0	6	0	6	5					11		
FA-ENG1	Compétence linguistique		0	18	0	18	15	33						
FA-ENG1.1	Niveau en langue anglaise	0%	0	18	0	18	15					33		
FA-APP1	Apprentissage (1)											8		
FA-APP1.1	Apprentissage (semestre 5)													

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 1ère année

Semestre 6			Bilan semestre >						81	135	60	276	254	530	30
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS						
FA-SpéO2	Spécialité Optique (2)		18	18	18	54	46	100	4						
FA-SpéO2.1	Photométrie	24%	6	6	0	12	12	24							
FA-SpéO2.2	Optique ondulatoire	46%	12	12	0	24	22	46							
FA-SpéO2.3	Optique expérimentale 2	30%	0	0	18	18	12	30							
FA-SpéVI2	Spécialité Vision Image (2)		12	12	18	42	38	80	3						
FA-SpéVI2.1	Analyse d'image	57%	6	6	12	24	22	46							
FA-SpéVI2.2	Structures de données pour l'image	43%	6	6	6	18	16	34							
FA-F2	Fondamentaux pour l'ingénieur (2)		21	45	0	66	75	141	6						
FA-F2.1	Probabilités et statistiques	36%	12	12	0	24	20	44							
FA-F2.2	Traitement numérique des données	28%	9	9	0	18	15	33							
FA-F2.3	Projet informatique C	36%	0	24	0	24	20	44							
FA-F2.4	Soutien à la diversité de l'apprentissage		0	0	0	0	20	20							
FA-SPI2	Sciences Pour l'Ingénieur (2)		18	24	24	66	55	121	5						
FA-SPI2.1	Automatique	55%	12	12	12	36	30	66							
FA-SPI2.2	Automatismes	27%	6	6	6	18	15	33							
FA-SPI2.3	Base de données	18%	0	6	6	12	10	22							
FA-INGE2	Métier de l'ingénieur (2)		12	18	0	30	25	55	2						
FA-INGE2.2	Communication orale et écrite	80%	12	12	0	24	20	44							
FA-INGE2.3	Vie en apprentissage	20%	0	6	0	6	5	11							
FA-ENG2	Compétence linguistique		0	18	0	18	15	33							
FA-ENG2.1	Niveau en langue anglaise	0%	0	18	0	18	15	33							
FA-APP2	Apprentissage (2)										10				
FA-APP2.1	Apprentissage (Semestre 6)														

Tableau 1 : Bilan année 1

TOTAL Académique (ECTS)	42
TOTAL Entreprise (ECTS)	18
TOTAL (ECTS)	60

Calendrier FISA 1ère année

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

■ période académique
■ période estivale
■ jours

Calendrier FISA

1ère année

Rentrée à TSE	Mardi 1er septembre 2015
Période d'automne (semestre 5)	du 01/09/2015 au 31/01/2016
Début des cours semestre 5	Mardi 1er septembre 2015
Rentrée officielle	Jeudi 17 septembre 2015
Fin des cours semestre 5	Vendredi 22 janvier 2016
Jury Semestre 5 Session 1	Jeudi 4 février 2016
Période de Printemps (semestre 6)	Du 01/02/2016 au 10/06/2016
Début des cours semestre 6	Lundi 1er février 2016
Rattrapages Semestre 5	Les 17 et 18 mars 2016
Jury Semestre 5 Session 2	Jeudi 31 mars 2016
Fin des cours semestre 6	Vendredi 10 juin 2016
Soutenances	Vendredi 10 juin 2016
Jury Semestre 6 Session 1	Mardi 21 juin 2016
Rattrapages Semestre 6	Les 30 juin et 1er juillet 2016
Jury Semestre 6 Session 2	Mardi 5 juillet 2016
Jury d'année	Lundi 11 juillet 2016

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Les dates de rattrapages sont données à titre indicatif et donc susceptibles d'être modifiées.

Pour les périodes de rattrapage, conditionnées aux résultats de l'apprenti en session 1 des jurys, les règles suivantes s'imposent :

Selon l'article L6222-34, l'apprenti est tenu de se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi :

- s'il est convoqué, l'entreprise a obligation de l'autoriser à s'y présenter sur son temps de travail.
- S'il n'est pas convoqué, il doit être présent en entreprise

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 2ème année

Semestre 7			Bilan semestre >						88,5	115,5	66	270	241	511	19
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS						
FA-SpéO3	Spécialité Optique (3)		24	24	18	66	50	116	5						
FA-SpéO3.1	Sources de lumière	19%	6	6	0	12	10	22							
FA-SpéO3.2	Optique guidée	38%	12	12	0	24	20	44							
FA-SpéO3.3	Théorie des lasers	19%	6	6	0	12	10	22							
FA-SpéO3.4	Optique expérimentale 3	24%	0	0	18	18	10	28							
FA-SpéVI3	Spécialité Vision Image (3)		19,5	19,5	18	57	73	130	5						
FA-SpéVI3.1	Acquisition des images	17%	6	6	0	12	10	22							
FA-SpéVI3.2	Vision humaine et vision artificielle	17%	6	6	0	12	10	22							
FA-SpéVI3.3	Travaux pratiques Image	16%	0	0	12	12	8	20							
FA-SpéVI3.4	IHM et applications image	25%	6	6	6	18	15	33							
FA-SpéVI3.5	Projet d'étude Optique/Image/Vision (1/4)	25%	1,5	1,5	0	3	30	33							
FA-F3	Fondamentaux pour l'Ingénieur (3)		30	30	12	72	58	130	5						
FA-F3.1	Systèmes informatiques	15%	6	6	0	12	8	20							
FA-F3.2	Programmation orientée objet	33%	6	6	12	24	20	44							
FA-F3.3	Traitement du signal	26%	9	9	0	18	15	33							
FA-F3.4	Tests statistiques	26%	9	9	0	18	15	33							
FA-SPI3	Sciences Pour l'Ingénieur (3)		15	24	18	57	45	102	4						
FA-SPI3.1	Chaîne de transmission Electronique pour l'OVI	32%	6	6	6	18	15	33							
FA-SPI3.2	Transport de l'information	36%	3	12	6	21	15	36							
FA-SPI3.3	Problématique réseaux pour l'OVI	32%	6	6	6	18	15	33							
FA-ENG3	Compétence linguistique		0	18	0	18	15	33							
FA-ENG3.1	Niveau en langue anglaise	0%	0	18	0	18	15	33							

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 2ème année

Semestre 8			Bilan semestre >						
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS
FA-SpéO4	Spécialité Optique (4)		24	30	18	72	54	126	5
FA-SpéO4.1	Matériaux pour l'optique	18%	6	6	0	12	10	22	
FA-SpéO4.2	Mise en oeuvre des lasers	18%	6	6	0	12	10	22	
FA-SpéO4.3	Conception assistée par ordinateur	21%	6	12	0	18	10	28	
FA-SpéO4.4	Intéraction Lumière/Matière	18%	6	6	0	12	10	22	
FA-SpéO4.5	Optique expérimentale 4	25%	0	0	18	18	14	32	
FA-SpéVI4	Spécialité Vision Image (4)		25,5	25,5	18	69	85	154	6
FA-SpéVI4.1	Traitement et analyse	43%	12	12	12	36	30	66	
FA-SpéVI4.2	Outils de comparaison des images	15%	6	6	0	12	10	22	
FA-SpéVI4.3	Programmation événementielle	21%	6	6	6	18	15	33	
FA-SpéVI4.4	Projet d'étude Optique/Image/Vision (2/4)	21%	1,5	1,5	0	3	30	33	
FA-SPI4	Sciences pour l'ingénieur (4)		18	42	6	66	55	121	5
FA-SPI4.1	Projet informatique C++	37%	0	24	0	24	20	44	
FA-SPI4.2	Statistiques industrielles	18%	6	6	0	12	10	22	
FA-SPI4.3	Electronique de puissance	27%	6	6	6	18	15	33	
FA-SPI4.4	Capteurs	18%	6	6	0	12	10	22	
FA-INGE4	Métier de l'ingénieur (4)		18	24	0	42	34	76	3
FA-INGE4.2	Gestion de projet	26%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE4.3	Conduite de réunions	26%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE4.4	Gestion de conflits	26%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE4.5	Vie en apprentissage	22%	0	6	0	6	10	16	
FA-ENG4	Compétence linguistique		0	18	0	18	15	33	
FA-ENG4.1	Niveau en langue anglaise	0%	0	18	0	18	15	33	

Année 2

Code	Bloc	ECTS
FA-APP3-4	Apprentissage (3-4)	23
FA-APP3-4.1	Apprentissage (deuxième année)	

Tableau 2 : Bilan année 2

TOTAL Académique (ECTS)	37
TOTAL Entreprise (ECTS)	23
TOTAL (ECTS)	60

Calendrier FISA 2ème année

1. PLANIFICATION DE LA 2ème ANNEE

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

période académique
 période entreprise
 vacances

Calendrier FISA

2ème année

Rentrée à TSE	Lundi 7 septembre 2015
Période d'automne (semestre 7)	Du 07/09/2015 au 31/01/2016
Début des cours du semestre 7	Lundi 7 septembre 2015
Rentrée officielle	Jeudi 17 septembre 2015
Fin des cours du semestre 7	Vendredi 22 janvier 2016
Jury Semestre 7 Session 1	Jeudi 4 février 2016
Période de Printemps (semestre 8)	Du 01/02/2015 au 10/06/2016
Début des cours du semestre 8	Lundi 1er février 2016
Rattrapages semestre 7	Les 17 et 18 mars 2016
Jury Semestre 7 Session 2	Jeudi 31 mars 2016
Soutenances	Vendredi 15 avril 2016
Fin des cours du semestre 8	Vendredi 10 juin 2016
Jury Semestre 8 Session 1	Mardi 21 juin 2016
Rattrapages Semestre 8	Les 30 juin et 1er juillet 2016
Jury Semestre 8 Session 2	Mardi 5 juillet 2016
Jury d'année	Lundi 11 juillet 2016

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Les dates de rattrapages sont données à titre indicatif et donc susceptibles d'être modifiées.

Pour les périodes de rattrapage, conditionnées aux résultats de l'apprenti en session 1 des jurys, les règles suivantes s'imposent :

Selon l'article L6222-34, l'apprenti est tenu de se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi :

- s'il est convoqué, l'entreprise a obligation de l'autoriser à s'y présenter sur son temps de travail.
- S'il n'est pas convoqué, il doit être présent en entreprise

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 3ème année

Année 3 : Partie Académique n°1 Bilan Semestre >			61,5	61,5	60	183	213	396	15
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS
FA-SpéO5	Spécialité Optique (5)		13,5	13,5	18	45	56	101	4
FA-SpéO5.1	Usinage laser	20%	6	6	0	12	7	19	
FA-SpéO5.2	Instrumentation optique	19%	6	6	0	12	7	19	
FA-SpéO5.3	Optique expérimentale 5	29%	0	0	18	18	12	30	
FA-SpéO5.4	Projet d'étude Optique/Image/Vision (3/4)	32%	1,5	1,5	0	3	30	33	
FA-SpéVI5	Spécialité Vision Image (5)		18	18	42	78	42	120	5
FA-SpéVI5.1	Compression et qualité des images	14%	6	6	0	12	7	19	
FA-SpéVI5.2	Mesure du mouvement par l'imagerie	14%	6	6	0	12	7	19	
FA-SpéVI5.3	Protocole de communication pour l'image	23%	6	6	6	18	12	30	
FA-SpéVI5.4	Projet Vision	49%	0	0	36	36	16	52	
FA-Option	Option au choix		0	0	0	0	75	75	3
FA-Info5.1	3 modules optionnels en autoformation au choix	100%	0	0	0	0	75	75	
FA-SPI5	Sciences Pour l'Ingénieur (5)		12	12	0	24	16	40	1
FA-SPI5.1	Gestion de production	50%	6	6	0	12	8	20	
FA-SPI5.2	Qualité	50%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE5	Métier de l'ingénieur (5)		18	18	0	36	24	60	2
FA-INGE5.1	Communication	33%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE5.2	Gestion financière d'entreprise	34%	6	6	0	12	8	20	
FA-INGE5.3	Droit social	33%	6	6	0	12	8	20	

Filière Ingénieur sous statut Apprenti - 3ème année

Année 3 : Partie Académique n°2 Bilan semestre >			67,5	85,5	48	201	186	387	15
Code	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	total	ECTS
FA-SpéO6	Spécialité Optique (6)		1,5	1,5	36	39	51	90	4
FA-SpéO6.1	Projet Optique	56%	0	0	36	36	14	50	
FA-SpéO6.2	Projet d'étude Optique/Image/Vision (4/4)	44%	1,5	1,5	0	3	37	40	
FA-SpéVI6	Spécialité Image Vision (6)		30	30	12	72	60	132	5
FA-SpéVI6.1	Traitement d'image couleur	25%	6	6	6	18	15	33	
FA-SpéVI6.2	Imagerie 3D	33%	12	12	0	24	20	44	
FA-SpéVI6.3	Texture	25%	6	6	6	18	15	33	
FA-SpéVI6.4	Colorimétrie	17%	6	6	0	12	10	22	
FA-SPI6	Sciences Pour l'Ingénieur (6)		18	18	0	36	30	66	3
FA-SPI6.1	Méthodes agiles de développement	33%	6	6	0	12	10	22	
FA-SPI6.2	Robotique	67%	12	12	0	24	20	44	
FA-INGE6	Métier de l'ingénieur (6)		18	18	0	36	30	66	3
FA-INGE6.2	Ressources humaines	33%	6	6	0	12	10	22	
FA-INGE6.3	Plan d'affaire	34%	6	6	0	12	10	22	
FA-INGE6.4	Economie de l'innovation	33%	6	6	0	12	10	22	
FA-ENG5	Compétence linguistique		0	18	0	18	15	33	
FA-ENG5.1	Niveau en langue anglaise	0%	0	18	0	18	15	33	

Année 3 : Partie Entreprise		
Code	Bloc	ECTS
FA-APP5-6	Apprentissage (5-6)	30
FA-APP5-6.1	Apprentissage troisième année	

Tableau 3 : Bilan année 3

TOTAL Académique (ECTS)	30
TOTAL Entreprise (ECTS)	30
TOTAL (ECTS)	60

Calendrier FISA 3ème année

période académique
 période entreprise
 congés
 ouverture d'international

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Calendrier FISA

3ème année

Période à l'international	Du 1er au 26 septembre 2015
Rentrée à TSE	Lundi 23 novembre 2015
Fin des cours	Vendredi 17 juin 2016
Soutenances	Vendredi 17 juin 2016
Jury Semestres 9 - 10 Session 1	Mardi 28 juin 2016
Rattrapages Semestres 9 - 10	Jeudi 7 juillet 2016
Jury Semestres 9 - 10 Session 2	Mercredi 13 juillet 2016
Jury diplôme	Mardi 19 juillet 2016

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de session 2.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de session 2 n'ayant pas encore eu lieu.

Les dates de rattrapages sont données à titre indicatif et donc susceptibles d'être modifiées.

Pour les périodes de rattrapage, conditionnées aux résultats de l'apprenti en session 1 des jurys, les règles suivantes s'imposent :

Selon l'article L6222-34, l'apprenti est tenu de se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage. Ainsi :

- s'il est convoqué, l'entreprise a obligation de l'autoriser à s'y présenter sur son temps de travail.
- S'il n'est pas convoqué, il doit être présent en entreprise

Pour la période à l'international, la période du 1er au 26 septembre 2015 est possible. Si cette période n'est pas utilisée à cet effet, l'entreprise devra autoriser son apprenti à partir soit dans le cadre de missions soit au cours de quatre autres semaines consécutives prises sur des périodes entreprise, et auquel cas la période du 1er au 26 septembre 2015 devient une période entreprise normale.

CITISE

Responsable : Franck LICINI

Scolarité : Citise1 Cindy CHAZALET scoCI1@telecom-st-etienne.fr

Citise2 Viviane DUMAS scoCI2@telecom-st-etienne.fr

L'accès à la formation est régi par le concours national post-Bac intitulé Geipi Polytech. Ce concours commun est ouvert aux élèves de Terminale S et STI2D. Les candidats reçus intègrent le cycle initial de 2 ans, au terme duquel ils accèdent à la filière ingénieur sous statut étudiant ou la filière ingénieur sous statut apprenti.

La formation est dispensée par le département Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'IUT, la Faculté des Sciences et Techniques et Télécom Saint-Etienne.

Elle comporte :

Des enseignements académiques en :

- Mathématiques pour l'ingénieur
- Physique générale
- Génie électrique
- Informatique
- Réseaux
- Introduction aux Télécommunications
- Introduction à l'Image et à la Vision
- Français et Communication
- Anglais
- Langue Vivante 2 (Allemand, Espagnol, Portugais ou Italien)

Une formation à l'autonomie par des réalisations guidées:

- Gestion de projets et culture scientifique
- Réalisations électronique et Informatique
- Projets scientifiques en physique générale
- TIPE (Travail d'Initiative Personnelle Encadré)
- Projet informatique (C, C#)

Le développement des aptitudes professionnelles de l'étudiant via :

- Un stage industriel de 10 semaines en fin de 2ème année

La réussite de cette formation préparatoire offre aux étudiants la possibilité de poursuivre en cycle ingénieur. La validation de ces deux années leur permet d'obtenir un triple diplôme : le diplôme du cycle initial en technologies de l'information de Saint-Etienne (qui lui ouvre les portes du cycle ingénieur), un DUT GEII et un niveau L2 de physique. Au terme du cycle initial, les étudiants pourront également concourir aux admissions d'autres écoles, chacune utilisant son propre mode de sélection : Télécom Bretagne, Télécom ParisTech, Télécom Sud Paris, Institut d'Optique Graduate School.

CITISE

Diplôme Universitaire CITISE
Cycle Initial en Technologie de l'Information de Saint-Etienne

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES Année universitaire 2015-2016

Contexte de la formation

Télécom Saint-Etienne participe au concours post-bac intitulé Geipi-Polytech. Le Geipi-Polytech est un groupement de 29 écoles publiques d'ingénieurs qui délivrent toutes un diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur. Il organise un concours commun ouvert aux élèves de Terminale S ou STI2D. Les candidats reçus intègrent une formation qui doit les conduire au titre d'ingénieur après 5 ans de formation.

Ce cycle initial de formation menant jusqu'à un niveau BAC+2, propose un dispositif innovant où l'élève, avant d'intégrer la formation d'ingénieur, peut obtenir un diplôme ou un niveau de formation reconnu. Ceci constitue donc pour le candidat un parcours de formation lui assurant la possibilité d'acquérir un diplôme, même s'il ne parvient pas à intégrer ou à terminer sa formation d'ingénieur. Pour mener à bien cet objectif, le cycle initial de formation est réalisée en partenariat très étroit avec le département Génie Electrique et Informatique Industrielle et la Faculté des Sciences et Techniques. Les programmes ont été mis au point afin de couvrir l'ensemble des objectifs du DUT GEII et de la Licence Physique pour l'ingénieur, tout en assurant les compléments de formation nécessaires à la préparation au cycle ingénieur.

Cette possibilité supplémentaire de parcours au sein de l'établissement est un moyen de renforcer l'attractivité de l'Université Jean Monnet auprès des lycéens, en s'appuyant sur un concours national qui permet d'élargir le recrutement au-delà du bassin stéphanois et de la Région Rhône Alpes.

Partenaires de la formation

La formation est organisée en partenariat étroit entre la Faculté des Sciences et Techniques, l'IUT de Saint-Etienne (département Génie Electrique et Informatique Industrielle) et Télécom Saint-Etienne, 3 composantes de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne.

Condition d'accès

L'accès à la formation est régi par le concours national Post-Bac intitulé Geipi Polytech (Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à parcours Intégré). Ce concours commun est national et ouvert aux élèves de Terminale S et STI2D. Les candidats reçus intègrent un parcours de formation d'ingénieur en 5 ans.

Le nombre de places ouvertes est limité à 44 pour les bacheliers S et 6 pour les bacheliers STI2D.

Modalités d'inscription

Pour des raisons administratives et techniques, les étudiants devront prendre une double inscription :

- Inscription principale en Licence (LMD) à la Faculté de Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet ou en DUT GEII à l'IUT de Saint Etienne.
- Inscription supplémentaire obligatoire en DU à l'Ecole d'ingénieurs avec des droits spécifiques de scolarité.

Dans tous les cas, ils sont membres du CITISE et obtiendront à la fin du cycle, en cas de réussite, le diplôme de DUT, les crédits L2 validés et le DU CITISE.

Glossaire et définitions

1. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.

2. **Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.

3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. A chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.

4. **Notation**. Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20, excepté pour les modules à validation séparée qui sont soit validés soit non validés.

5. **ECTS** est l'abréviation de «European Credits Transfert System». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade. Un élève qui valide un bloc (grade A,B,C,D,E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Ces grades sont définis selon le tableau suivant.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Echec	Légèrement insuffisant
F	Echec	Insuffisant

Tableau 1 : Définition des grades. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

CITISE

Organisation du contrôle des connaissances

6. L'enseignement se déroule sur deux années de formation.
7. L'enseignement de chaque année est découpé en deux semestres composés de modules différents.
8. Chaque enseignant responsable de module d'enseignement précise auprès de la direction de la formation et des étudiants les modalités d'évaluation. Dans le cas où l'évaluation fait appel à la remise d'un document (projets, TP, ...), tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée à l'évaluation.
9. Un bloc est dit «validé» si sa note est supérieure ou égale à 10/20 (grade A, B, C, D ou E). Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé. Dans ce cas, le grade F sanctionne une note strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.
10. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :
 - Que l'évaluation de l'étudiant pour chacun des modules ait pu être effectuée par les enseignants
 - La validation de tous les blocs du semestre
 - Une moyenne générale de 12/20 sur l'ensemble du semestre
11. Le jury d'année valide ou ne valide pas l'année, après examen des résultats des deux semestres.
12. Le passage en deuxième année nécessite que la première année soit validée.
13. L'autorisation de redoubler une année n'est pas accordée systématiquement, le jury pouvant prononcer l'exclusion. En outre, le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours du cycle Citise. Les redoublants peuvent être autorisés à conserver certaines notes sur décision du jury d'année.
14. Le diplôme est attribué aux étudiants ayant validé la deuxième année. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.
15. La validation du diplôme permet l'entrée en cursus ingénieur à Télécom Saint-Etienne.

Assiduité

16. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
17. Une **absence** à une séance d'enseignement est dite **justifiée** si elle entre dans une des catégories suivantes : problème de santé (avec certificat médical), convocation administrative (sur justificatif).

18. Des absences répétées et non justifiées entraînent des sanctions graduelles allant de l'avertissement jusqu'à la non validation du semestre en cours.

19. Lors d'une absence non prévue, l'étudiant se doit de contacter l'école dès que possible soit par mail soit par téléphone sous peine de voir son absence automatiquement considérée comme injustifiée.

20. Une absence à une évaluation doit être signalée et justifiée dans les 48 heures ouvrables auprès de la scolarité.

21. Lorsqu'une absence à un contrôle est justifiée, le coefficient de l'épreuve est porté à zéro. L'obligation de rattraper est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

22. Toute absence non justifiée à un contrôle entraîne l'attribution de la note zéro.

Gestion des Absences CITISE

Quelles sont les règles ?

« La présence à tous les enseignements (Cours, TD et TP) est obligatoire et fait l'objet de vérifications » (article 16 du Règlement des Etudes)

« Un étudiant en retard de plus de 5 min à une séance d'enseignement est refusé et comptabilisé absent »

Où trouver les informations ?

A Télécom Saint-Etienne :

L'accueil est chargé de la gestion des absences auprès des étudiants et constitue de ce fait votre principal interlocuteur.

Un numéro de téléphone : 04 77 91 58 88

Une adresse mail : absencecitise1@telecom-st-etienne.fr pour les Citise1 et absencecitise2@telecom-st-etienne.fr pour les Citise2.

A l'IUT de Saint-Etienne :

Le secrétariat du département GEII de l'IUT est votre interlocuteur pour la gestion des absences.

Un numéro de téléphone : 04 77 46 34 01

Une adresse mail : iutgeii@univ-st-etienne.fr

Comment gérer une absence ?

Vous trouverez à votre disposition (à l'accueil et sur MOOTSE dans Documents Commun à tous les usagers de TSE/Scolarité), les documents suivants :

- **Demande de dispense d'assiduité pour une activité salariale** : aménagement horaire possible à partir de 10h de travail/ semaine (sous réserve de l'accord de l'école).

ATTENTION : L'assiduité est une condition sine qua non pour l'attribution d'une bourse. Les étudiants boursiers ne sont donc pas éligibles à cette procédure.

- **Fiche gestion d'une absence** : A utiliser SYSTEMATIQUEMENT à la suite de tout type d'absence.

- **Exemple d'attestation officielle à faire signer** pour justifier une absence.

Une absence à une séance d'enseignement pourra être considérée justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI) par votre responsable d'année.

Gestion des Absences CITISE

L'étudiant absent doit, de lui-même, gérer son absence en suivant les modalités suivantes :

- **Prévenir le plus tôt possible** de son absence par mail ou par téléphone
- **Dans la journée** de son retour, remplir la fiche «gestion d'une absence» expliquant la raison de l'absence accompagnée des justificatifs officiels. Cette fiche est à apporter à l'accueil de TSE ou bien au secrétariat du département GEII, en fonction du site où ont lieu les enseignements du jour du retour.

Une absence sera justifiée si elle rentre dans les catégories énoncées dans le règlement des Etudes (article 17) et sur présentation des documents officiels demandés. Il est **OBLIGATOIRE** de se munir de justificatifs lorsque cela est possible.

Dans tous les cas, l'explication d'une absence doit faire l'objet d'une procédure bien précise; si elle n'est pas respectée l'absence sera systématiquement injustifiée (ABI).

Quelles sont les conséquences de mes absences ?

Une absence non justifiée à une évaluation (contrôle, soutenance, khôlle...) entraîne l'attribution de la note zéro (article 22).

Si une absence à une évaluation (contrôle, soutenance, khôlle...) est justifiée dans les délais, l'épreuve est rattrapée ou bien son coefficient est porté à zéro (article 21).

Des absences répétées et non justifiées entraînent les sanctions graduelles suivantes qui se déclenchent au bout d'un certain nombre d'absences injustifiées (**1 ABI = 1** absence injustifiée à une séance d'enseignement (cours, TD ou TP)) :

- **Niveau 1 (dès 5 ABI)** : Convocation par le responsable d'année pour avertissement des sanctions encourues. Signature de l'avertissement officiel pour absences.

- **Niveau 2 (dès 9 ABI)** : Les absences pourront être prises en compte dans les décisions de jurys de semestre et d'année (article 18).

Où consulter le décompte de mes absences?

Le décompte personnel des absences peut être obtenu auprès de la scolarité de votre année ou du secrétariat du département GEII.

FAQ :

1) Que se passe-t-il si ma justification d'absence (avec justificatif officiel) est hors délai ?

Gestion des Absences CITISE

Celle-ci sera automatiquement considérée comme injustifiée pour non respect de la procédure.

2) Le jour de mon retour, les cours n'ont pas lieu sur le même site que celui des enseignements auxquels j'ai été absent. Que dois-je faire?

Dans tous les cas, la fiche d'absence et le justificatif sont à apporter le jour de votre retour. Votre interlocuteur est :

- l'accueil de TSE si les cours du jour de votre retour ont lieu sur le site Carnot
- le secrétariat du département GEII si les cours du jour de votre retour ont lieu sur le site de la Métare.

3) Mon absence est prévue à l'avance. Que dois-je faire?

La procédure de justification d'une absence est la même quel que soit le type d'absence (prévue ou imprévue). Dans votre cas, vous avez plus de temps pour prévenir l'accueil de l'absence. Vous devez également vérifier auprès des enseignants la présence ou non d'évaluation intermédiaire, et, le cas échéant, vous organiser en concertation avec eux.

4) Comment sera considérée une absence imprévue indépendante de ma volonté (maladie virale sans consultation, indisposition passagère, retard d'un moyen de transport, panne de voiture,...)?

La justification sur bonne foi de l'étudiant sera laissée à l'appréciation du responsable d'année. Cependant, il est indispensable lorsque c'est possible de fournir un justificatif officiel.

5) Quel est le justificatif à fournir pour un entretien de stage ?

Tout document officiel de l'entreprise précisant votre présence à l'entretien est requis. Pour le cas d'un entretien téléphonique, un mail de votre interlocuteur confirmant le RDV peut être suffisant.

6) Je viens d'être refusé en séance d'enseignement pour retard ! Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement signaler et justifier votre retard à l'accueil en utilisant la procédure d'absence classique. Votre absence sera laissée à l'appréciation du responsable d'année.

7) Je désire avoir des explications sur le résultat de ma demande de justification d'une de mes absences. A qui dois-je m'adresser?

La scolarité de votre année d'étude dispose de toutes les informations pour répondre à votre demande.

CITISE

1ère année

Formation

Semestre 1				Bilan semestre >				50	263	110	3	426	283	709	30
Code	Ref. IUT	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	Colles	h EDT	h travail perso	total	ECTS				
CITISE-A1 Bases théoriques (1)				36	72	12	3	123	110	233	10				
CITISE-A1-1	M1201/M1302	Mathématiques pour l'ingénieurs (1)	50%	15	48	0	2	65	53	118					
CITISE-A1-2	M1304	Mécanique du point	26%	12	12	6	0	30	30	60					
CITISE-A1-3	M1304	Optique géométrique	24%	9	12	6	1	28	27	55					
CITISE-A2 Génie électrique et informatique (1)				14	110	42	0	166	100	266	11				
CITISE-A2-1	M1104	Systèmes électroniques (1) (circuits, mesure, fonctions élémentaires, composants)	33%	0	30	24	0	54	35	89					
CITISE-A2-2	M1101	Energie (1) (Réseaux électriques, habilitation B1V)	22%	0	24	12	0	36	20	56					
CITISE-A2-3	M1103	Informatique industrielle (Algorithme, programmation, type de données, fonctions)	27%	14	28	0	0	42	30	72					
CITISE-A2-4	M1102	Système d'information numérique	18%	0	28	6	0	34	15	49					
CITISE-A3 Communication (1)				0	69	0	0	69	51	120	5				
CITISE-A3-1	M1301	Anglais (A)	42%	0	30	0	0	30	20	50					
CITISE-A3-2	M1303	Langue Vivante 2 (A)	21%	0	15	0	0	15	10	25					
CITISE-A3-3	M1303	Communication	18%	0	12	0	0	12	10	22					
CITISE-A3-4	M1205/M1207	Apprendre à travailler et à communiquer	19%	0	12	0	0	12	11	23					
CITISE-A4 Projets (1)				0	12	56	0	68	22	90	4				
CITISE-A4-1	M1204/M1206	Projet scientifique bibliographique	27%	0	12	0	0	12	12	24					
CITISE-A4-2	M1202/M1203	Etude et réalisation pluritechnologiques (1)	73%	0	0	56	0	56	10	66					

CITISE

1ère année

Semestre 2					Bilan semestre >				45	236	129	7	417	283	700	30
Code	Ref. IUT	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	Colles	h EDT	h travail perso	total	ECTS					
CITISE-B1		Bases théoriques (2)		45	78	0	7	130	140	270	12					
CITISE-B1-1	M1201/M1301	Mathématiques pour l'ingénieurs (2)	46%	15	48	0	3	66	60	126						
CITISE-B1-2	M2304	Electrostatique	27%	15	15	0	2	32	40	72						
CITISE-B1-3	M2304	Magnétostatique	27%	15	15	0	2	32	40	72						
CITISE-B2		Génie électrique et informatique (2)		0	85	69	0	154	66	220	10					
CITISE-B2-1	M2104	Systèmes électroniques (2) (signaux, temps/fréquence, filtrage)	30%	0	34	12	0	46	19	65						
CITISE-B2-2	M2101	Energie (2) (Conversion énergie électrique transformateurs)	22%	0	21	12	0	33	15	48						
CITISE-B2-3	M2103	Informatique embarquée (Microcontrôleur)	22%	0	12	21	0	33	15	48						
CITISE-B2-4	M2102	Automatismes	26%	0	18	24	0	42	17	59						
CITISE-B3		Communication (2)		0	57	0	0	57	43	100	3					
CITISE-B3-1	M2301	Anglais (2)	50%	0	30	0	0	30	20	50						
CITISE-B3-2	M2303	Langue Vivante 2 (2)	25%	0	15	0	0	15	10	25						
CITISE-B3-3	M2303	Communication (Français, orthographe)	25%	0	12	0	0	12	13	25						
CITISE-B4		Projets (2)		0	16	60	0	76	34	110	5					
CITISE-B4-1	M2204/M2207	Projet de physique	36%	0	16	0	0	16	24	40						
CITISE-B4-2	M2203/M2206	Etude et réalisation pluritechnologiques (2)	64%	0	0	60	0	60	10	70						

Calendrier CITISE 1ère année

Rentrée à TSE à 11h	le 31 août 2015
Période Automne Semestre 1	du 31/08/15 au 03/02/16
Début des cours Semestre 1	le 31/08/15
Rentrée officielle	le 17/09/15
Vacances de la Toussaint	du 23/10/15 soir au 02/11/15 matin
Vacances de Noël	du 18/12/15 soir au 04/01/16 matin
Fin des cours Semestre 1	le 22/01/16
Jury Semestre 1	le 03/02/16
Période Printemps Semestre 2	du 25/01/16 au 23/06/16
Début des cours Semestre 2	le 25/01/16
Vacances d'Hiver	du 19/02/16 soir au 29/02/16 matin
Lundi de Pâques - Férié	le 28/03/16
Vacances de Printemps	du 15/04/16 soir au 25/04/16 matin
Pont de l'Ascension et 8 mai	du 04/05/16 soir au 09/05/16 matin
Lundi de Pentecôte - Férié	le 16/05/16
Fin des cours Semestre 2	le 15/06/16
Jury Semestre 2	le 23/06/16
Jury de 1ère année	le 28/06/16

Les cours ont lieu à la Métare (IUT ou FST) les **lundis et mardis**.

Les cours ont lieu à **Télécom Saint-Etienne** les **mercredis, vendredis et jeudis matin**.

Une période (ou semestre) se termine à la fin du semestre.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de semestre n'ayant pas encore eu lieu.

CITISE

2ème année

Semestre 3				Bilan semestre >				60	225	81	3	369	285	654	30
Code	Ref. IUT	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	Colles	h EDT	h travail perso	total	ECTS				
CITISE-C1		Bases théoriques (3)		45	78	6	3	132	118	250	11				
CITISE-C1-1	M3201/M3302	Mathématiques pour l'ingénieurs (3)	51%	15	48	0	3	66	63	129					
CITISE-C1-2	M3304	Induction électromagnétique	18%	12	12	0	0	24	20	44					
CITISE-C1-3	OS40	Principe de la thermodynamique	13%	9	9	0	0	18	15	33					
CITISE-C1-4	M3304	Interférences et diffraction optiques	18%	9	9	6	0	24	20	44					
CITISE-C2		Génie électrique et informatique (3)		15	84	75	0	174	60	234	10				
CITISE-C2-1	M3104	Systèmes électroniques (3) (Générateurs sinusoïdaux, transmission du signal)	14%	3	9	12	0	24	8	32					
CITISE-C2-2	M3101	Energie (3) (Conversion électrique, hacheur, alim. à découpage)	15%	3	9	12	0	24	10	34					
CITISE-C2-3	M3102	Automatique (asservissement et régulation)	14%	3	9	12	0	24	8	32					
CITISE-C2-4	M3105 C	Programmation orientée objet	14%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-C2-5	M3103	Réseaux	15%	6	12	12	0	30	10	40					
CITISE-C2-6	AT33	Programmation embarquée	14%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-C2-7	M3208 C	Capteurs & Vision	14%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-C3		Communication (3)		0	60	0	0	60	40	100	4				
CITISE-C3-1	M3301	Anglais (3)	50%	0	30	0	0	30	20	50					
CITISE-C3-2	M3303	Langue Vivante 2 (3)	25%	0	15	0	0	15	10	25					
CITISE-C3-3	M3303	Entreprise et Communication	25%	0	15	0	0	15	10	25					
CITISE-C4		Projets (3)		0	3	0	0	3	67	70	5				
CITISE-C4-1	M3204/M3207 M3203/M3206	Projet TIPE	100%	0	3	0	0	3	67	70					

CITISE

2ème année

Semestre 4				Bilan semestre >				33	167	66	4	270	513	783	30
Code	Ref. IUT	Bloc	Prorata bloc	CM	TD	TP	Colles	h EDT	h travail perso	total	ECTS				
CITISE-D1		Bases théoriques (4)		33	66	0	4	103	97	200	8				
CITISE-D1-1	OS01	Mathématiques pour l'ingénieurs (4)	42%	12	30	0	2	44	40	84					
CITISE-D1-2		Ondes et propagation	32%	12	18	0	2	32	32	64					
CITISE-D1-3	M4306C	Probabilités & Statistiques	26%	9	18	0	0	27	25	52					
CITISE-D2		Génie électrique et informatique (4)		0	60	36	0	96	32	128	5				
CITISE-D2-1	OS25	Traitement numérique des images	25%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-D2-2	AT41	Electronique pour les modulations numériques	25%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-D2-3	RCP30	Base de données et interfaçage	25%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-D2-4	RCP20	Réseaux et transmission	25%	0	15	9	0	24	8	32					
CITISE-D3		Communication (4)		0	35	0	0	35	40	75	3				
CITISE-D3-1	M4301	Anglais (D)	67%	0	20	0	0	20	30	50					
CITISE-D3-2	M4303-M4305	Connaissance des entreprises	33%	0	15	0	0	15	10	25					
CITISE-D4		Projets (4)		0	6	30	0	36	64	100	4				
CITISE-D4-1	M4207/4204	Projet informatique	60%	0	6	0	0	6	54	60					
CITISE-D4-2	M4203	Etude et réalisation pluritechnologiques (4)	40%	0	0	30	0	30	10	40					
CITISE-D5		STAGE		0	0	0	0	0	280	280	10				
CITISE-D5-1	M4101	STAGE	100%	0	0	0	0	0	280	280					

Calendrier CITISE

2ème année

Rentrée à TSE à 9h	le 31 août 2015
Période Automne Semestre 3	du 31/08/15 au 13/01/16
Début des cours Semestre 3	le 31/08/15
Rentrée officielle	le 17/09/15
Vacances de la Toussaint	du 23/10/15 soir au 02/11/15 matin
Vacances de Noël	du 18/12/15 soir au 04/01/16 matin
Fin des cours Semestre 3	le 18/12/15
Période Printemps Semestre 4	du 04/01/16 au 22/06/16
Début des cours Semestre 4	le 04/01/16
Jury Semestre 3	le 13/01/16
Vacances d'Hiver	du 19/02/16 soir au 29/02/16
Fin des cours Semestre 4	le 08/04/16
Stage en Entreprise	du 11/04/16 au 17/06/16
Soutenances Stage	les 16 et 17/06/16
Jury Semestre 4	le 22/06/16
Jury de diplôme	le 27/06/16

Les cours ont lieu à l'IUT les **mardis et vendredis**

Les cours ont lieu à **Télécom Saint-Etienne** les **lundis, mercredis et jeudis matin**.

Une période (ou semestre) se termine à la fin du jury de semestre.

Les cours d'une période (ou semestre) peuvent commencer alors que la période précédente n'est pas terminée administrativement, le jury de semestre n'ayant pas encore eu lieu.



Télécom Saint-Etienne Guide Pratique

Accueil

Responsable d'accueil : Frédérique EYMARD
04 77 91 58 88

C'est votre espace d'information. Il est situé dans l'atrium et vous y êtes accueilli :

Lundi	08:00	12:45		13:30	16:45
Mardi	08:00	12:45		13:30	17:15
Mercredi (1 semaine sur 2)	08:00	12:45	ou	13:30	18:15
Jeudi	08:00	12:45		13:30	16:45
Vendredi	08:00	12:45		13:30	16:45

La responsable de l'accueil est là pour :

- Etablir un certificat de scolarité
- Fournir et recevoir les formulaires d'autorisation d'absences
- Faire signer vos conventions de stage
- Donner des adresses de logement sur Saint-Etienne
- Vous renseigner, vous informer sur les manifestations culturelles étudiantes
- Répondre à toutes les questions que vous vous posez sur la vie de notre école.
- Remettre les bulletins de note
- Vous écouter en cas de difficulté

C'est votre relais avec la scolarité et la direction.

C'est un interlocuteur privilégié pour les associations de notre école.

En cas d'absence de Mme Eymard pour tous vos rendus de documents (absences, conventions de stage...), merci de les déposer dans la boîte à lettres accueil située dans l'atrium (côté entrée rue Rémy Annino).

Absence d'un enseignant :

En cas d'absence d'un enseignant, vous devez prévenir l'accueil (ou la scolarité en cas d'absence de Mme Eymard). Dans tous les cas, vous devez attendre 30 minutes avant de partir.

Certificat de scolarité :

Un certificat de scolarité est remis à chaque étudiant au moment de son inscription universitaire.

Abandon en cours de cursus :

Tout étudiant désireux de ne pas poursuivre ses études doit en informer le Directeur de la Formation par lettre.

Déroulement des examens

Consignes relatives au bon déroulement des examens (Selon la Charte des Examens)

1) Début de l'examen :

- Vous devez être présents 15 min avant le début de l'épreuve et déposez vos sacs ou cartables à l'endroit indiqué par le surveillant.
- Vous devez vous installer précisément à la place qui vous a été attribuée selon le plan de salle et déposer votre carte d'étudiant sur la table.
- Seuls les documents et matériel autorisés ou mis à disposition doivent se trouver sur les tables.
- Les téléphones portables et autres objets communicants sont strictement interdits (leur présence pendant l'examen sera assimilée à une tentative de fraude). En tout état de cause, ils doivent être éteints.
- L'accès à la salle d'examen n'est plus autorisé à tout candidat qui se présente 15 min après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets d'examens.
- Aucun temps supplémentaire ne sera accordé au candidat retardataire.

2) Pendant le déroulement de l'épreuve :

- Pour une épreuve de plus d'une heure : nul n'est autorisé à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure, même s'il rend copie blanche.
- Pour une épreuve d'une heure, vous n'êtes pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve.

3) Fin de l'examen :

- A la fin de l'épreuve, vous devez rester à votre place, pendant que les surveillants ramassent les copies.

Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites devant la section disciplinaire de l'Université.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction de s'inscrire dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur de France.

Ressources numériques

Intranet :

L'intranet est le point d'entrée vers l'ensemble des informations dont vous avez besoin pour suivre vos cours à Télécom Saint-Etienne (cours en ligne MOOTSE, emploi du temps, dernières nouvelles, points d'accès aux relations entreprises, etc...). L'ensemble de ces services est accessible depuis la page www.telecom-st-etienne.fr/intranet

L'inscription à Télécom Saint-Etienne génère la création d'un compte sur l'Intranet. Le login correspond à votre *nom.prenom* et le mot de passe vous sera remis à la rentrée lors de la démonstration d'utilisation de cet Intranet. Celui-ci pourra être changé sur la page d'authentification, en cliquant sur «Mot de passe oublié / changement de mot de passe». Ce compte vous permet l'accès à l'ensemble des éléments ci-dessous.

Vous y trouverez en particulier :

- un annuaire dans lequel vous aurez la possibilité de modifier votre fiche personnelle.
- un lien vers le portail pédagogique moodle de l'école MOOTSE (<http://mootse.telecom-st-etienne.fr>). Celui-ci contient l'ensemble des documents de cours, des forums de discussions pédagogiques et est le réceptacle de vos travaux (projets, rapports, comptes rendus de TP.) Une démonstration vous en sera faite.
- votre emploi du temps, celui d'un enseignant, l'occupation des salles et les salles libres.
- des informations de la scolarité sous la forme de fils twitter (tsescolarite). Vous pouvez évidemment vous abonner à ce fil d'informations via twitter.
- un lien vers la base de données des relations industrielles de l'école (industries.telecom-st-etienne.fr). Cette base recense l'ensemble des points de contacts entre l'école et les entreprises (stages, contrats d'apprentissage, projets, etc...). Elle permet une recherche par mot clef de sujet de stage, par code postal, entre autres.
- un lien vers le formulaire de validation d'un stage.

Adresse électronique Télécom Saint-Etienne :

Un alias de messagerie sous la forme *prenom.nom@telecom-st-etienne.fr* vous est créé à votre arrivée à Télécom Saint-Etienne. Vous devrez renseigner au travers de votre fiche sur l'annuaire de l'école vers quelle adresse de messagerie vous souhaitez rediriger cet alias. Cet alias vous est attribué «à vie». Il constitue un élément important pour partager des informations avec l'école tant durant votre cursus qu'ensuite entre anciens élèves.

Adresse électronique Université Jean Monnet :

L'inscription à l'école ouvre automatiquement un compte de messagerie à l'Université Jean Monnet. Les identifiants de connexion à ce compte se trouvent sur votre carte multiservice.

Ressources numériques

L'alias de Télécom Saint-Etienne est redirigé, en plus de votre adresse de messagerie personnelle, sur la messagerie de l'Université.

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations institutionnelles de l'Université Jean Monnet sont diffusées sur cette adresse mail. À consulter régulièrement.

Intranet de l'Université

Chaque étudiant est amené à utiliser les outils et ressources numériques personnelles, collaboratives ou pédagogiques accessibles sur l'Intranet de l'Université.

Via l'ENT de l'Université vous pourrez avoir accès aux ressources documentaires (Catalogue Brise-Es, ressources numériques, livres numériques, revues numériques, thèses numériques) mais aussi à votre bureau virtuel. Vous pourrez également changer le mot de passe qui vous a été remis en début d'année.

NB: TSE ayant son propre système d'information, toutes les fonctionnalités ne sont pas opérationnelles pour vous.

Mode d'emploi de l'ENT Université :

<https://documentation.univ-st-etienne.fr/dokujm/doku.php>

Wifi :

Pour accéder au Wifi dans les locaux de l'école, il vous suffit de vous connecter au réseau Eduspot.

Les login et mot de passe qui vous seront demandés sont vos identifiants universitaires c'est à dire ceux qui vous permettent de vous connecter sur l'Intranet de l'Université Jean Monnet.

Salle libre service informatique:

La salle libre service est la salle J208.

Elle contient 21 PC.

Des identifiants pour vous connecter aux ordinateurs de l'école vous seront remis à la rentrée. **Attention** ils sont différents de ceux qui vous permettent de vous connecter à l'Intranet de l'école. Vous pourrez changer ce mot de passe à tout moment après l'ouverture de la session sur l'ordinateur en faisant Ctrl Alt Sup.

En cas de problème informatique ou pour contacter le service informatique, envoyer un mail à service-info@telecom-st-etienne.fr

Bourses et Cartes Multiservices

La carte Multiservices :

Véritable pièce d'identité étudiante ou professionnelle, la carte multiservices délivrée aux étudiants et personnels vous permet grâce à un support unique :

- de régler vos repas dans les restaurants universitaires et cafétérias CROUS grâce au paiement IZLY,
- d'accéder aux bâtiments et locaux équipés,
- d'emprunter des documents dans les Bibliothèques Universitaires du réseau BRISE,
- de justifier de votre présence aux examens et activités sportives,

Changement à la rentrée 2015 :

Suite à l'arrêt national du service Monéo, les restaurants du CROUS vont dorénavant utiliser le moyen de paiement électronique IZLY (www.izly.fr). Ce changement de portemonnaie électronique pour les restaurants du CROUS implique un changement de technologie au niveau de nos cartes multiservices.

Les Bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur

Les bourses sont accordées en fonction de la situation sociale de la famille et des études suivies. Les étudiants ayant le statut de boursiers sur critères sociaux bénéficient de l'exonération des droits universitaires et de la sécurité sociale étudiante.

Cette aide d'un montant variable (échelons 0 à 7) est pour le moment versée sur 9 mois.

Deux compléments sont possibles : l'aide au mérite et l'aide à la mobilité internationale.

Vous trouverez toutes les informations détaillées de l'ensemble des aides gérées par le CROUS sur le site Internet www.crous-lyon.fr

Qui a droit à une Bourse sur critères sociaux?

Pour avoir droit à une aide financière du ministère, il faut avoir moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire pour une 1ère demande et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers. Les aides sont ensuite attribuées en fonction de trois critères :

- les revenus de la famille
- le nombre d'enfants à charge de la famille
- l'éloignement du lieu d'études

En fonction de ces éléments, un barème est établi et permet d'évaluer l'aide financière attribué à l'étudiant.

<http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/vie-etudiante/bourses-et-aides-financieres-180814.kjsp?RH=124412152732>

Services Communs Universitaires : SUAPS

Le SUAPS

Le SUAPS est un service universitaire qui a en charge l'organisation et l'enseignement des activités physiques et sportives pour les étudiants et les personnels.

Coordonnées :

10, Rue Tréfilerie

CS 82301

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Tel : 04 77 42 17 96

Secrétariat au 2eme étage

Horaires d'ouvertures:

- Lundi de 13h15 à 16h45
- Mardi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h45
- Mercredi et Jeudi de 8h30 à 12h15
- Fermé le vendredi

Modalité d'inscription à la formation qualifiante en sport 2015/2016 :

Attention : L'inscription à la FORMATION QUALIFIANTE (bonification sport de 0.1 à 0.35 rajoutée à la moyenne semestrielle) se fait obligatoirement sur l'ENT IP WEB. Elle est limitée à un enseignement par semestre et par étudiant.

Inscription possible :

- Semestre 1 : du 8 au 26 septembre 2015
- Semestre 2 : du 5 au 23 janvier 2016

Tarif : 0€

NB : Respectez bien ces dates, aucune inscription ne sera possible en dehors de ces périodes.

Attention, les places sont limitées !

Services Communs Universitaires : Cap Avenir

Cap Avenir est un service d'orientation, d'information, de documentation qui vous accompagne de votre entrée à l'Université à votre insertion professionnelle.

Cap Avenir est un lieu de ressources où l'on peut trouver des informations concernant:

- l'Université Jean Monnet et ses formations,
- les autres établissements d'enseignement supérieur,
- les différentes filières d'études supérieures et leurs débouchés professionnels
- les métiers, les concours

Cap Avenir, un lieu où l'on peut :

- consulter périodiques, livres, guides, fiches et dossiers thématiques
- utiliser les postes informatiques et visiter des sites Internet ayant pour thème l'orientation et / ou le stage et l'emploi
- avoir accès à des logiciels spécialisés tels que l'Atlas de la formation initiale, Inforizon, le Kompass...
- consulter les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante concernant les étudiants de l'Université et le devenir de ses diplômés
- prendre rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation Psychologue pour vos questions d'orientation.

La plate-forme d'insertion professionnelle permet à tous les étudiants de l'Université Jean Monnet de bénéficier d'un accompagnement tout au long de sa formation.

Elle permet de :

- rencontrer des professionnels
- trouver un stage
- prendre rendez-vous avec une conseillère pour travailler votre projet professionnel
- se former aux techniques de recherche d'emploi
- découvrir les métiers accessibles à l'issue de votre formation

Coordonnées :

10, Rue Tréfilerie - 42023 SAINT-ETIENNE

Tel : 04 77 42 17 16

capavenir@univ-st-etienne.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Médecine Préventive Assistante Sociale

La Médecine Préventive Universitaire

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale : Médecin, Infirmière, Assistante sociale, Psychologue, Diététicienne.

Ce service a pour mission :

- d'organiser des visites médicales (non spécialisées),
- de délivrer des certificats médicaux (pratique du sport en compétition, certificats pour étudiants ayant un handicap...)
- d'informer, d'orienter et prévenir tout ce qui concerne la santé,
- d'établir un suivi et une orientation spécifique si besoin,
- d'accueillir des étudiants en situation de handicap (contact: Emmanuelle VOLLE)

Les visites médicales, les consultations (assistante sociale, psychologue et diététicienne) s'effectuent sur rendez-vous.

Le Service Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé assure la protection sanitaire des étudiants. Parmi ses missions :

- Dépistage des affections sexuellement transmissibles
- Dépistage des affections médicales et troubles de santé
- Mise en oeuvre de programmes de prévention et d'éducation sanitaire
- Info Prévention Tabac / Info Cannabis

Contacts : Corinne GRANGIER (infirmière)
Anne-Sylvie GONNARD (psychologue)
Marie-Claire JARRIGE (assistante sociale)

Coordonnées :

10 rue Tréfilerie
42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Horaires d'accueil :

Accueil des étudiants tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Tél : 04 69 66 11 00

Médecine Préventive Assistante Sociale

En cas de difficulté de quelque ordre que ce soit, tous les personnels de l'Ecole et plus particulièrement la scolarité, le directeur de la formation, les responsables d'année, la secrétaire générale sont à votre écoute ; n'hésitez pas à les contacter. Une assistante sociale est à votre disposition au service de Médecine préventive.

L'école a mis en place une cellule de veille pour traiter en amont des jurys les difficultés éventuelles des étudiants.

Tous les dossiers traités restent confidentiels et les membres participants (personnels et médecine préventive de l'université) sont tenus à des règles déontologiques strictes.

Un tiers temps peut être accordé aux étudiants ayant un handicap. Pour ce faire, vous devez contacter la médecine préventive qui, en fonction de votre situation, établira un certificat médical à rapporter à la scolarité.

Sécurité

Incendie :

Dès le retentissement de l'alarme, l'évacuation doit être immédiate. Elle doit se dérouler dans le calme.

Le rassemblement des personnes doit se faire aux points prévus à cet effet (piquets gris surmontés d'un encadrement vert) :

- 1 en face des portes de sortie côté cour des matières
- 1 en face du laboratoire Hubert Curien sur la pelouse
- 1 à gauche lors de la sortie côté rue Annino

Consignes générales d'évacuation :

- Les portes des interclasses doivent être accessibles et donc ouvertes en permanence.
 - Privilégier la sortie de secours la plus proche, ce n'est pas forcément celle que vous avez l'habitude d'emprunter.
- Interdiction d'utiliser les ascenseurs.
- Interdiction de revenir sur ses pas sans y être autorisé

Secouristes :

Rebecca BENKADDOUR, 57 15

Frédérique EYMARD, 58 88

Eric GEAL, 58 45

Sophie MALOTAUX, 58 81

Quelques règles de vie à respecter au sein de l'école, pour le bien-être de tous :

- ***Le foyer est un lieu qui vous est dédié... veillez à le laisser en ordre et propre !***
- ***Ne jetez pas vos cannettes vides ou mégots sur le sol... des cendriers et des poubelles sont disposés à cet effet, à l'extérieur de l'école. Tout manquement à ces règles de vie sera sanctionné par une fermeture temporaire du foyer.***
 - ***Aucun affichage n'est permis sur les murs et les vitres de l'école en dehors des panneaux d'affichage disposés dans l'atrium et dans le foyer.***
 - ***Respectez les abords de votre école***
 - ***Respectez les consignes concernant les portes; celle du foyer notamment doit rester fermée.***

Divers

Accès aux locaux : de 7h30 à 18h15.

En dehors de ces horaires, les bâtiments sont sous contrôle d'accès. Séjour possible jusqu'à 19h30 avant mise sous alarme.

Permanence de l'administration : de 8h à 12h45 et de 13h30 à 17h30

Contact : contact@telecom-st-etienne.fr

04 77 91 58 88

Restaurant :

La cafétéria universitaire du site Carnot, intégrée aux bâtiments de Télécom Saint-Etienne vous accueille du **lundi au vendredi de 11h30 à 13h30**. Elle est également ouverte le matin (avant 8h) pour acheter du café et des viennoiseries.

Bibliothèque :

Située au rez-de-chaussée du bâtiment Télécom Saint-Etienne, elle vous accueille les **lundis, mardis et jeudis de 9h à 16h30**.

Salles de travail :

Vous avez à votre disposition des salles « libre service » : J007-J008 (salles TD) et J208 (salle info. Pour cette dernière, merci d'en demander l'ouverture au service informatique).

Des salles projets sont également à votre disposition. Pour les modalités d'accès, contactez Mme Eymard à l'accueil.

L'accès aux autres salles vous est autorisé sous réservation auprès de votre responsable scolarité (citise1, fi1 : cindy.chazalet@telecom-st-etienne.fr, fi2 : claudine.raoux@telecom-st-etienne.fr, citise2, fi3 : viviane.dumas@telecom-st-etienne.fr).

Vous devez impérativement respecter la disposition de la salle; si vous travaillez en groupe et que vous avez besoin de modifier l'installation vous avez l'obligation de la remettre en état. Les plans de salles sont affichés à l'intérieur de chaque salle au dessus des interrupteurs.

Ces salles restent des zones de travail : la nourriture, les boissons et les nuisances sonores sont donc proscrites. Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

Divers

Réservations de salles :

Concernant la réservation de salles ou amphithéâtres pour un évènement que vous souhaitez organiser, merci de bien vouloir contacter par mail M. Fayolle (en copie Mme Bosc et Mme Benkaddour) avant toute diffusion de publicité. Votre demande doit être formulée 7 jours calendaires à l'avance pour une réservation en journée (AG...) ou 15 jours pour un évènement en soirée ou le week-end.

Vacations :

Télécom Saint-Etienne fait appel à des étudiants pour des vacances (recrutement, cours de soutien, tutorat....). Ces vacances sont rémunérées (environ 9€ de l'heure) ; si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la responsable de l'accueil en précisant vos aptitudes et souhaits.

International / Recherche

Expérience à l'international

Une expérience internationale est obligatoire pour l'obtention du diplôme, ce qui se traduit par la validation nécessaire du module à validation séparée correspondant.

Déroulement et principes généraux :

L'ingénieur est censé comprendre le monde dans son ensemble ; il doit être à même d'interagir avec celui-ci. Dans le cadre de la formation d'ingénieur, l'expérience à l'international est donc un paramètre incontournable. Un travail dans ce sens est demandé, à réaliser tout au long du cursus.

Un étudiant obtiendra la validation du module concernant l'expérience à l'international si :

1) Dans le cas où il est de nationalité française,

il réalise l'un ou l'autre des objectifs suivants (voir les deux) :

- une période d'un semestre ou d'une année de mobilité en formation à l'étranger,
- 8 semaines à l'étranger minimum dans les contextes suivants :
 - stage (opérationnel, SIP, stage de fin d'étude),
 - actions humanitaires,
 - année de césure (sous réserve de validation par le service RI),
 - contrat de travail.

Dans le cas où aucun des deux objectifs n'est complètement atteint, des efforts supplémentaires sont demandés :

- cas des étudiants pouvant justifier d'une expérience allant de 4 à 7 semaines à l'étranger :
 - rédaction d'un rapport de stage de fin d'études en anglais*,
 - soutenance du stage de fin d'études en anglais*,
 - avec un minimum de 10 de moyenne à l'ensemble de ces deux épreuves.
- cas des étudiants pouvant justifier d'une expérience de moins de 4 semaines à l'étranger :
 - rédaction d'un rapport de stage de fin d'études en anglais*,
 - soutenance du stage de fin d'études en anglais*,
 - avec un minimum de 14 de moyenne à l'ensemble de ces deux épreuves,
 - et un minimum de 835 points au TOEIC.

*** La rédaction d'un rapport en anglais et sa soutenance sont un travail supplémentaire et ne remplacent aucunement les conditions habituelles de validation du stage de fin d'études.** Les modalités de ce travail, ainsi que les attendus et le mode d'évaluation sont disponibles auprès des responsables pédagogiques en charge de ces travaux.

Expérience à l'international

2) Dans le cas où il n'est pas de nationalité française,

il réalise les objectifs suivants :

- une des périodes de stage en France,
- justification d'un niveau B2 minimum à l'oral et à l'écrit en français.

Il n'est pas réclamé de séjour à l'étranger. Cependant, si un étudiant de nationalité étrangère demande à partir en mobilité en formation, son projet sera étudié durant le jury de mobilité au même titre que les étudiants de nationalité française (si le programme d'échange le permet, bien entendu).

Attention : avec la nouvelle procédure de titre de séjour biométrique, la prise des empreintes digitales est effectuée lors du dépôt de la demande de titre de séjour mais aussi lors de la remise de ce dernier. Les étudiants étrangers souhaitant partir en séjour à l'étranger devront donc être vigilants et s'organiser au mieux afin de pouvoir être en mesure de déposer leur dossier et de récupérer leur titre de séjour.

Suivi de l'expérience à l'international au cours des trois années :

L'étudiant doit remplir une fiche de demande de validation de l'expérience à l'international (disponible sur Mootse : Docs Pédagogiques/(et après connexion), Documents communs à tous les usagers TSE/Relations internationales/Validation expérience internationale). Pour être acceptée, chaque action doit être accompagnée d'un justificatif. La demande est retournée dûment complétée au service des relations internationales en format word et **uniquement par mail**.

En 1ère et 2ème année, le service des relations internationales transmet au jury d'année les demandes de validation remplies par les étudiants. Le jury valide (ou ne valide pas) les demandes. Le service des relations internationales est chargé de faire le suivi des actions validées. Ces éléments sont portés sur le bulletin de l'année concerné. Les étudiants peuvent suivre les actions validées au fil des deux premières années sur leurs bulletins.

En 3ème année, le service des relations internationales transmet au jury du semestre 9 le bilan des actions validées à l'international et, le cas échéant, les dernières demandes de validation remplies par les étudiants. Le jury examine alors la validation du bloc «Expérience Internationale». En cas de non validation, des éléments complémentaires peuvent être exigés selon les critères établis précédemment.

International

Contact :

Services relations internationales : ri@telecom-st-etienne.fr

Responsable relations internationales : Peter Donnelly (Bureau I-120)

Assistante relations internationales : Coline Felix (Bureau I-126)

Télécom Saint-Etienne s'implique fortement dans l'international au travers de plusieurs aspects.

L'ouverture sur l'international, c'est tout d'abord le fait d'étudier deux langues étrangères obligatoires dont l'**anglais** avec pour obligation d'obtenir 800 points minimum au TOEIC pour obtenir le diplôme d'ingénieur.

La LV2 pour la filière ingénieur sous statut étudiant est au choix parmi l'allemand, l'espagnol, le chinois, l'italien, le portugais, le japonais, le français (langue étrangère), en fonction de la demande. Une cohérence entre le choix de la LV2 et une éventuelle demande de mobilité est fortement conseillée.

Mobilité Académique :

Les étudiants peuvent partir une année complète ou un semestre dans une université partenaire lors de leur 2^{ème} ou 3^{ème} année d'ingénieur. En 2^{ème} année l'année complète est vivement recommandée pour des raisons pédagogiques.

Cette mobilité peut se décliner :

- soit sous forme d'échange académique : l'étudiant est en formation dans une université étrangère partenaire de Télécom Saint-Etienne.
- soit sous forme de stage : l'étudiant effectue son stage de fin d'étude, son stage d'initiative personnelle (SIP) ou son stage opérationnel dans une entreprise à l'étranger.

Télécom Saint-Etienne offre un accompagnement aux étudiants grâce à différents programmes et accords:

- **Programme ORA** : Le programme ORA est un programme d'échange entre les universités canadiennes de la province d'Ontario et les universités de la Région Rhône-Alpes, dont l'université Jean Monnet.

Ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants de 3^{ème} année TSE souhaitant partir 2 semestres (de début septembre à fin avril – début mai).

Un excellent niveau en anglais est demandé. 5 places pour l'UJM.

International

- **Programme BCI (Bureau de Coopération Inter universitaire) CREPUQ** : Programme d'échange entre les universités du Québec et des universités françaises, dont l'université Jean Monnet. Ce programme s'adresse aux étudiants TSE souhaitant partir 1 semestre (3ème année) ou 2 semestres (2ème année, de début septembre à fin avril – début mai).

Moyenne générale requise : 12/20

- **Programme ERASMUS+** : Ce programme s'adresse aux étudiants TSE, souhaitant partir 1 semestre (3ème année) ou 2 semestres (2ème année) dans une université européenne avec laquelle Télécom Saint-Etienne a signé une convention. Ce programme concerne actuellement l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Finlande, la République Tchèque, la Belgique.

- **Accords bilatéraux** : Ces accords s'adressent aux étudiants TSE souhaitant partir 1 semestre (3ème année) ou 2 semestres (2ème année) pour les universités du Canada, des Etats-Unis, du Brésil, de Chine, de Taïwan, de Corée du Sud, du Maroc et de la Tunisie.

Certains accords bilatéraux permettent également, sous certaines conditions, de préparer une double diplomation.

Information sur les universités partenaires disponible sur Mootse, rubrique «Relations Internationales».

Réunion d'information sur la mobilité académique : le mercredi 21 octobre 2015 à 16h30

Bourses Internationales

Les aides financières possibles pour partir à l'étranger

Bourse Explo'ra Sup

La bourse Explo'Ra Sup est une aide de la Région Rhône Alpes, ouverte à tous les étudiants ou apprenti. La Région propose une bourse pour suivre une formation ou un stage à l'étranger.

Conditions :

- Avoir passé l'année précédant le départ à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur Rhône-Alpin.
- La mobilité doit être prévue au règlement des études et/ou validée par des crédits capitalisables.
- Etre inscrit administrativement à l'Université Jean Monnet l'année du départ.
- Effectuer une formation de 2 mois minimum à 9 mois maximum

Pour les stages, la durée prise en charge sera la durée minimale prévue par le règlement des études de la formation.

Toutes les destinations à l'étranger sont possibles. Les départements, territoires et autres collectivités d'Outre-Mer ne sont pas éligibles à cette procédure. Dans le cas de candidatures d'étudiants ou d'apprentis non français, leur dossier n'est pas éligible pour une mobilité dans leur pays d'origine.

Montant de l'aide :

Le montant de cette aide est de **95€ par semaine**. Les étudiants boursiers nationaux reçoivent, en plus, une aide complémentaire forfaitaire de 530€ (sur présentation de la copie notifiative **définitive** de bourse nationale). Possibilité de verser cette aide avant le départ sur production d'un titre de transport. Une aide au départ de 530€ est également accordée aux étudiants en situation de handicap reconnu sur production des pièces justificatives nécessaires. Ces deux aides sont cumulables.

Paiement en deux fois :

75% : environ 2 mois après le départ, sur production du certificat de présence.

25% : environ 2 mois après le retour, sur production du certificat final, d'un rapport et d'un questionnaire remplis.

Pour plus d'informations : www.rhonealpes.fr et explorasup.rhonealpes.fr

Démarches :

Stages : la demande doit se faire **1 mois minimum** avant votre départ en contactant le service des relations internationales : ri@telecom-st-etienne.fr

Tous les dossiers sont à déposer au service des relations internationales de l'école (bureau I 126).

Bourses Internationales

Mobilité académique :

Mars : Pré-inscription sur Internet à l'aide du lien donné par le service des relations internationales de TSE.

Juillet : Les notifications sont envoyées par la Région Rhône Alpes aux étudiants.

Attention : Aucune demande directe auprès de la Région ne sera examinée.

Bourse Erasmus+ (Mobilité académique)

Conditions :

Cette aide est uniquement destinée aux étudiants prenant part au programme Erasmus+ **dans un pays européen et dans le cadre d'un accord déjà existant dans la filière de l'étudiant** et partant avec un contrat d'études pour valider des crédits ECTS.

Attention : tous les étudiants ne sont pas forcément allocataires de la bourse Erasmus.

Montant de l'aide :

Après sélection de l'étudiant par le jury de mobilité, la candidature est automatiquement effectuée. Dans le courant du mois de décembre, une commission se réunit et affecte les aides aux étudiants concernés suivant l'enveloppe attribuée par la commission européenne.

À titre indicatif, voici les montants attribués en 2014-2015 :

Pays du groupe 1 présentant un coût de vie élevé (montant entre 200 et 300€) : Danemark, Irlande, Italie, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège.

Pays du groupe 2 présentant un coût de vie moyen (montant entre 150 et 200€) : Belgique, République Tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, Croatie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Islande, Turquie.

Pays du groupe 2 présentant un niveau de vie bas (montant entre 150 et 200€) : Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne république yougoslave de Macédoine.

*Paiement en **deux fois** :*

75% : environ 2 mois après le départ, sur production d'une attestation de présence.

25% : environ 2 mois après le retour, sur production d'une attestation finale et d'un rapport détaillé.

Démarches :

Aucun dossier à retirer : candidature automatique à la bourse.

Fin novembre (de l'année qui suit le départ) : Réponse par courrier du Pôle international directement aux étudiants.

Bourse Erasmus+ (Stage)

Dans le cadre du réseau AMPERE, Télécom Saint-Etienne a intégré un « consortium stage » (Erasmus+)

Il y a donc possibilité d'attribuer des bourses Erasmus+ Stage aux étudiants qui souhaitent

Bourses Internationales

effectuer leur stage dans un pays en Europe (les 28 pays de l'U.E. + Liechtenstein, Islande, Norvège, Ancienne République Yougoslave de Macédoine et Turquie).

Conditions :

- ne pas être un étudiant boursier national
- effectuer un stage de 60 jours minimum

Cette bourse est cumulable avec la bourse Explo'Ra.
Le montant de la bourse varie en fonction du groupe de pays.

L'Aide à la mobilité internationale du Ministère (AMI)

Cette aide est réservée aux étudiants boursiers nationaux.

Conditions :

Elle est attribuée pour un séjour d'études à l'étranger s'effectuant dans le cadre d'une formation. Les stages en entreprise sont éligibles.

Durée : 2 mois minimum, 9 mois maximum.

Attention : cette bourse n'est pas cumulable avec la bourse Erasmus+

Montant de l'aide :

Montant mensuel de la bourse est de **400 euros** (2014-2015)

Démarches :

Aucun dossier à retirer : candidature automatique à la bourse.

Décembre (de l'année qui suit le départ) : Réponse par courrier du Pôle international aux étudiants.

NB : Le paiement de l'AMI est assuré par le CROUS sur production de justificatifs.

Tous les montants sont versés **APRES** le départ et sur présentation de justificatifs.

Bourse du Conseil Général (une aide aux étudiants peut-être apportée par le Conseil Général de la Loire sur critères sociaux.)

Conditions :

- Etre domicilié dans la Loire (parents ou étudiant si vie maritale)
- Partir dans le cadre d'un programme d'échange international ou de stage en entreprise non rémunéré
- Avoir le statut étudiant
- Suivre une formation de Bac+3 minimum

Bourses Internationales

- Séjour d'une durée de 3 mois minimum
- Revenu brut global des parents figurant sur l'avis d'imposition (ou de l'étudiant si vie maritale) inférieur ou égal à 50 000€.
- Ne jamais avoir bénéficié de cette aide

Montant de l'aide (pour 2014-2015) :

305€ pour un séjour de 3 mois en Europe + 50€ par mois supplémentaire.

450€ pour un séjour de 3 mois vers des destinations lointaines + 54€ par mois supplémentaire avec un plafonnement à 765€ à partir du 7ème mois.

Démarches :

Mai : Dossiers remis aux étudiants par le service des relations internationales de Télécom Saint-Etienne.

Juillet : Dossier à retourner au service des relations internationales de Télécom Saint-Etienne (avant le départ à l'étranger).

Décembre : Réponse par courrier du Conseil Général directement aux étudiants.

Le service RI reste à votre disposition.

Recherche et Innovation

La formation à et par la recherche est un élément fondamental du cursus de Télécom Saint-Etienne. Pour des futurs ingénieurs dont l'activité se situera dans des domaines en constante et rapide évolution comme l'optique, l'image, la vision, l'informatique, les télécoms, les réseaux, il est important d'être en contact permanent avec le monde de la recherche, garant d'une vision d'avenir et de capacités importantes d'adaptation.

Plus de 80 % des enseignants de Télécom Saint-Etienne sont aussi des chercheurs travaillant au sein de l'un des deux laboratoires suivants :

- le **laboratoire Hubert Curien**¹ (unité mixte de recherche CNRS n° 5516) dont les recherches portent d'une part sur l'optique et la photonique et d'autre part sur l'informatique, l'image et les télécoms. Télécom Saint-Etienne est en synergie complète avec le laboratoire Hubert Curien. Nous venons de créer ensemble une équipe de recherche technologique centrée sur les thématiques «Télécom et Usages Numériques». Cette équipe a vocation à traiter les problématiques sociétales autour du numérique tant du point de vue technologiques que des usages.

- l'**Institut Camille Jordan**² (unité mixte de recherche CNTS n°5208), partagé avec l'Université de Lyon 1 dont les travaux portent sur les mathématiques.

Télécom Saint-Etienne est membre du Carnot Télécom & Société Numérique, dispositif du réseau des écoles Télécom pour piloter ses activités de recherche en lien avec l'industrie. Télécom Saint-Etienne contribue à l'activité et à la gouvernance de cet Institut.

L'environnement de l'école et des laboratoires est riche de structures plus larges qui associent académiques et industriels et conduisent à des actions de recherche et développement ou de formation. Citons notamment Manutech, Minalogic³ et Numélink⁴.

Les élèves de Télécom Saint-Etienne sont ainsi placés dans des conditions idéales pour être confrontés à des problématiques de transfert et d'innovation. En effet, associés à des projets de ces laboratoires, ils se trouveront au cœur des enjeux économiques actuels.

L'incubateur USE'In (créé à l'initiative de l'IAE et de Télécom Saint-Etienne) situé dans les locaux de l'école, permet également aux étudiants d'établir un projet de création d'entreprise innovante grâce au Start'In Challenge qui a lieu chaque année.

¹Laboratoire Hubert Curien : <http://labh-curien.univ-st-etienne.fr>

²Institut Camille Jordan : <http://math.univ-lyon1.fr>

³Minalogic : <http://www.minalogic.com>

⁴Numélink regroupe l'ensemble des entreprises du domaine des technologies de l'information, d'abord sur le territoire ligérien et à présent plus largement : <http://www.numelink.com>

Vie étudiante

Représentation des étudiants

Représentation étudiante au Conseil de Gouvernance de Télécom Saint-Etienne

« Le Conseil de Gouvernance de l'Institut définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'Institut dans le cadre de la politique de l'Université Jean Monnet et de la réglementation nationale en vigueur. [...] Il établit la politique générale de fonctionnement et de développement de Télécom Saint-Etienne »

3 élèves de Télécom Saint-Etienne y siègent pour 2 ans. Les représentants actuels ont été élus en février 2014 : Romain Guiot-Samson, Slim Tajouri et Charlotte Milanetto.

Ce conseil se réunit les 29 septembre, 24 novembre 2015 et le 28 avril 2016.

Représentation étudiante au Conseil Stratégique de Télécom Saint-Etienne

Le Conseil Stratégique a pour mission d'éclairer le Conseil de Gouvernance sur les questions de stratégie pédagogique et scientifique de Télécom Saint-Etienne. Il veille à une bonne synergie entre toutes les activités de l'Institut ou liées à l'Institut (formation, transfert, recherche...) et à l'adéquation de l'ensemble aux besoins économiques et sociaux.

Les élèves de Télécom Saint-Etienne ont également des représentants élus aux **conseils de l'Université** :

- Slim Tajouri et Charlotte Milanetto au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU).

Délégués

Des délégués étudiants sont élus chaque année dans chacune des filières de l'école. Leur rôle est d'assurer un lien entre les étudiants, l'administration et les responsables d'années.

Associations

Association des Elèves de Télécom Saint-Etienne

L'Association des Elèves de Télécom Saint-Etienne (AETSE) est une association (loi 1901) constitué d'une vingtaine d'étudiants élus chaque année pour représenter l'ensemble des Télécommiens, animer la vie étudiante de l'école et assurer la cohésion entre les différentes promotions et filières.

Cela passe par l'organisation de nombreux événements : soirées estudiantines en collaboration avec d'autres écoles, jeux vidéo, patinoire, il y en aura pour tous les goûts. L'AETSE tient également toute l'année un point de vente de sodas et confiseries à des prix avantageux, et elle organise un vendredi sur deux une cafétéria de l'ambiance : la KaféT'SE.

L'association est responsable de la majorité des clubs de Télécom. Ouverte au développement des étudiants de l'école, elle étudiera avec attention toutes vos propositions de nouveaux clubs et d'activités !

L'AETSE fait son maximum pour faire de vos années d'études à Télécom Saint-Etienne un souvenir mémorable !

L'AETSE fédère le bureau des sports, le bureau des arts, le club Gala... et l'adhésion y est unique !

- Le Bureau Des Arts (BDA) est chargé de la vie artistique et culturelle de l'école. Il permettra notamment aux étudiants de participer à de nombreux événements :

- Soirée œnologie / bièrologie
- Soirée culturelle (découverte de pays, de régions...)
- Soirée scène ouverte
- Exposition

- Télécom Saint-Etienne a sa propre association sportive : le BDS.

Cette association permet de se dépenser entre Télécommiens, par le biais de ses responsables sport, avec des activités régulières telles que le football, le handball, le volley, le basket, les Pom-Pom...



Associations

Ses équipes engagées dans les différents Championnats vous conduiront à vous opposer sportivement aux étudiants des autres écoles de Saint-Etienne.

Enfin, au mois d'Avril, l'association organise un voyage pour participer au week-end du rassemblement Inter-Télécom. Deux jours pendant lesquels, les étudiants Télécom de France se retrouvent pour s'affronter dans des épreuves sportives et faire la fête.

- Chaque année, l'association Gala'TSE organise une soirée de prestige pour féliciter les diplômés de Télécom Saint-Etienne. Attention tenue correcte exigée !

Vous êtes maintenant intéressé pour faire partie du BDE ? Voilà comment ça se passe : chaque année, plusieurs listes s'affrontent au cours de semaines de campagne. Entre crêpes, gaufres, livraison de petits déjeuners et soirée endiablées, les listes seront aux petits soins pour vous en espérant obtenir votre vote !

Une fois élu, le nouveau BDE peut alors tout faire pour remplir la mission qui lui est assignée : combler les heures inoccupées des Télécommuniens !

L'Association INSPIRE

INSPIRE est la Junior-Entreprise de Télécom Saint-Etienne. Association loi 1901, elle a pour vocation de compléter la formation théorique dispensée dans son établissement d'enseignement supérieur. Pour ce faire, elle démarché des entreprises afin d'obtenir des projets et propose ensuite aux étudiants de l'école d'être rémunérés pour réaliser ces études.

INSPIRE est membre de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises, premier mouvement étudiant d'Europe. A ce titre, elle bénéficie de formations réalisées par de grands groupes français et internationaux.

Etre membre d'INSPIRE, c'est donc prendre part à une expérience associative mais aussi humaine et professionnalisante.



Associations

L'Association Projet&Tech

Depuis 1995, Projet Tech', association de Télécom Saint-Etienne, participe chaque année à la coupe de France de robotique organisée par Planète Sciences (anciennement coupe E=M6). C'est un challenge médiatisé qui rassemble 2000 élèves ingénieurs passionnés et de nombreuses personnes venues de la France entière. Nous participons aussi à la coupe de Belgique pour nous préparer.

L'équipe est composée de 18 étudiants :

- 6 étudiants de première année sont là pour apprendre et pour prendre la relève l'année suivante.
- 6 étudiants de deuxième année sont chargés de la conception et de la réalisation du robot.
- 6 étudiants de troisième année sont là pour prodiguer des conseils et réaliser la formation des premières années.

Outre la compétition, participer à l'association permet d'étendre ses compétences techniques dans des domaines qui ne sont pas forcément traités à l'école, que ce soit d'un point de vue théorique ou pratique. De plus, le travail en équipe et la gestion de projet d'une durée d'un an est une unique et excellente formation pour de futurs ingénieurs.



ALUMNI

TSE Alumni

Depuis 1976, TSE Alumni (historiquement appelé A2I) est l'association regroupant l'ensemble des diplômés de Télécom Saint-Etienne ainsi que ceux des formations antérieures dont est issue l'école (MST TPI, IUP Télécom, ISTASE). Sa vocation est d'accompagner chacun de ses membres dès leur entrée au cœur du monde professionnel.

L'association organise son activité autour de la confraternité de ces membres afin de créer et d'animer un réseau performant au service de la réussite professionnelle.

TSE Alumni compte de nombreux bénévoles dynamiques et investis dans la construction du réseau et la valorisation de votre diplôme. Eux-mêmes diplômés des formations de l'école, ils ont pour ambition d'apporter toujours plus de services dans le but de répondre à chacune des attentes des diplômés.

TSE Alumni s'engage ainsi à développer les échanges entre chaque diplômé par le biais d'un annuaire en ligne ainsi que l'organisation de rencontres ponctuelles dans différentes villes de France. Elle accompagne également l'ensemble des ressortissants de l'école par la proposition d'offres d'emplois et d'assistance dans la gestion de leur carrière.

Par ailleurs, elle soutient les étudiants de Télécom Saint-Etienne par la mise à disposition d'offres de stage émanant directement de leurs précurseurs.

Découvrez et rejoignez l'association sur les réseaux sociaux LinkedIn, Viadeo, Facebook, Twitter (@TelecomSEalumni) ainsi que sur leur site Internet (www.ingenieurs-telecom-st-etienne.fr).

Vous pouvez également les contacter : alumni@telecom-st-etienne.fr

Ou 04 77 91 58 76.

Documents

Annexes

Charte des stages étudiants

PREAMBULE A LA CHARTE DES STAGES ETUDIANTS EN ENTREPRISE, ET DECLARATIONS D'ENGAGEMENT

26 avril 2006

I – LES ENGAGEMENTS COMMUNS

1 - Généralités

Les signataires ci-dessous approuvent le contenu de la charte des stages rédigée le 26 avril 2006, et qui résulte d'une élaboration consensuelle. Ils prennent l'engagement d'en diffuser le texte au sein de leur organisation et auprès de leurs adhérents, et d'en suivre l'application.

2 – Suivi des engagements

Un comité de suivi composé des signataires de ce préambule est mis en oeuvre et se réunira annuellement. Ses travaux s'appuieront notamment sur les rapports périodiques établis par les établissements d'enseignement sur les stages d'étudiants en entreprise.

II – LES ENGAGEMENTS PARTICULIERS

1 – Les engagements de l'Etat

Considérant que les stages sont un dispositif indispensable pour préparer l'étudiant à son entrée dans la vie active, et soucieux d'en optimiser le développement, l'Etat s'engage à :

- mettre en place un dispositif de suivi statistique sur les stages ;
- réaliser un « guide des stages » à l'attention des étudiants, des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur ;
- porter une attention particulière aux modalités de mise en oeuvre des stages (l'un des objectifs du Plan 2006-2007 de la lutte contre le travail illégal).

2 – Les engagements des représentants des employeurs

α - LE MEDEF

Considérant de l'enjeu que représentent les stages pour les étudiants et de la nécessité de l'engagement des entreprises en faveur des nouvelles générations, le Mouvement des Entreprises de France s'engage à :

- promouvoir la charte des stages de l'enseignement supérieur auprès de l'ensemble de son réseau, branches professionnelles, MEDEF territoriaux et entreprises ;
- inciter les entreprises à la mettre en oeuvre et dans cette perspective s'assurer que l'information nécessaire est mise à leur disposition ;
- inviter les branches professionnelles et les MEDEF territoriaux à veiller à la bonne compréhension et à l'utilisation de cette charte par les entreprises.

Charte des stages étudiants

b - La CGPME

Depuis longtemps convaincue de l'apport irremplaçable des périodes de formation en situation réelle au sein des entreprises et compte tenu de son implantation forte dans les entreprises s'engage à :

- promouvoir la charte des stages en entreprises auprès de l'ensemble de ses entreprises ressortissantes à travers notamment ses organisations professionnelles et territoriales adhérentes ;
- demander à ses représentants dans les établissements scolaires et universitaires de s'impliquer dans sa diffusion et son explication auprès des jeunes et de leurs familles ;
- contribuer à en assurer le strict respect et le suivi.

c - L'UPA

Les entreprises artisanales contribuent depuis longtemps à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment au travers des contrats d'apprentissage et commencent à accueillir des étudiants stagiaires préparant notamment des BTS ou des DUT.

Considérant que l'expérience acquise par les jeunes au sein des entreprises constitue le meilleur atout pour qu'ils réussissent ensuite leur insertion dans la vie professionnelle, l'Union Professionnelle Artisanale s'engage à :

- promouvoir cette charte auprès de l'ensemble de ses confédérations et Fédérations membres ainsi qu'auprès de ses structures territoriales ;
- contribuer, avec l'appui de ses organisations membres, à informer les entreprises artisanales et les petites entreprises pour qu'elles appliquent cette charte lorsqu'elles accueillent des étudiants stagiaires.

d - L'UNAPL

Considérant les stages comme essentiels dans les entreprises libérales, car ils contribuent à la formation de futurs collaborateurs ou de futurs confrères, ainsi qu'à l'attractivité des professions libérales, l'Union nationale des professions libérales s'engage à :

- promouvoir le développement des stages étudiants dans le secteur des professions libérales ;
- mobiliser ses organisations membres et ses unions régionales et départementales, afin d'assurer une diffusion la plus large possible de la Charte auprès des entreprises libérales ;
- diffuser largement la présente Charte notamment au moyen de son site Internet et de sa presse professionnelle ;
- inciter les entreprises libérales à se conformer à la Charte pour organiser et sécuriser leurs stages.

3 – Les engagements des établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur membres de la Conférence des présidents d'universités, de la Conférence des grandes écoles, et de la Conférence des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs s'engage à :

- diffuser la charte auprès des étudiants et des entreprises d'accueil ;
- apporter un appui aux étudiants dans leur recherche de stages, en étant particulièrement attentif aux étudiants rencontrant le plus de difficultés dans cette recherche ;
- apprécier la pertinence du stage en fonction du projet pédagogique poursuivi ;
- élaborer un rapport périodique sur la politique des stages mise en oeuvre ;
- contribuer à l'élaboration du guide du stage ;
- participer activement au comité de suivi de la mise en oeuvre de la charte des stages.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Charte des stages étudiants

3 – L'établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de l'étudiant

L'établissement d'enseignement s'engage à :

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- accompagner l'étudiant dans la recherche de stage ;
- préparer l'étudiant au stage ;
- assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un enseignant qui veillera au bon déroulement du stage ; mettre à la disposition de ce dernier les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage par l'étudiant ;
- pour les formations supérieures qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'entreprise d'y participer.

4 – L'entreprise et l'établissement d'enseignement

L'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage. Ils respectent par ailleurs leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie.

5 – L'étudiant vis à vis des établissements d'enseignement

L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à son établissement d'enseignement.

CONVENTION TYPE DES STAGES ETUDIANTS EN ENTREPRISE

Liste des items obligatoires de la convention-type de stage étudiant en entreprise, qui seront repris par décret
La convention est signée par les trois parties et fait référence à la charte des stages.
Le stagiaire est sous statut étudiant.

I - Les parties

- 1 - Nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur, et son représentant
- 2 - Nom et adresse de l'entreprise, son représentant, et adresse et désignation du service de déroulement du stage
- 3 - Nom et adresse de l'étudiant(e), et intitulé de son cursus

II - le projet pédagogique et le contenu du stage

- 1 - Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage
- 2 - Contenu du stage, activités confiées au stagiaire

III - Modalités du stage

- 1 - Déroulement (dont l'organisation du temps)
- 2 - Cas particuliers (travail de nuit, lors des dimanches ou des jours fériés)
- 3 - Durée et dates de stage (en fonction des dispositions législatives et des dispositions réglementaires applicables au cursus suivi, des objectifs du stage, et de la logique des enseignements)
- 4 - Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :
 - au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ;
 - au sein de l'entreprise.
- 5 - Gratification et avantages (en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des conventions de branches ou des accords professionnels étendus)
- 6 - Protection sociale, responsabilité civile
- 7 - Discipline, confidentialité (règlement intérieur de l'entreprise et ses règles de confidentialité)
- 8 - Absence
- 9 - Interruption, rupture

Index

• A

- Abandon en cours de cursus : p88
- Absence d'un enseignant : p88
- Accès locaux : p98
- Accueil : p88
- Adresses électroniques : p90
- Affichage : p96
- Annuaire : p6-7
- ALUMNI : p 115
- Assiduité Citise: p78-80
- Assiduité FISA: p 60
- Assiduité FISE: p 25-27
- Associations étudiantes : p 112-115

• B

- Bibliothèque : p98
- Bourses sur critères sociaux : p92
- Bourses internationales : p 105-108

• C

- Cadre européen : p18
- Cafétaria : p97
- Calendrier CiTiSE1 : p83
- Calendrier CiTiSE2 : p86
- Calendrier FISA1 : p63-64
- Calendrier FISA2 : p67-68
- Calendrier FISA3 : p71-72
- Calendrier FISE1: p29
- Calendrier FISE2 : p34
- Calendrier FISE3 : p44
- Carte multiservice : p92
- Cellule de veille : p96
- Certificat de scolarité : p88
- Certification Voltaire : p16
- Charte des stages étudiants : p117-119
- Consignes d'évacuation : p96
- Contrat de professionnalisation : p53

• D

- Doubles diplômes : p42-43

Index

• E

- Emploi du temps : p90
- Entreprise : p90
- Examens : p 89
- Expérience à l'international : p101-102

• F

- FISE1 : p28
- FISE2 : p33
- FISE3 : p41
- Formations : p15
- Foyer : p97

• I

- Incendie : p96
- Industries : p90
- Intranet TSE : p90
- Intranet UJM : p91

• L

- Locaux: p97
- LV2 : p17

• M

- Masters : p42-43
- MCC CiTiSE1 : p81-82
- MCC CiTiSE2 : p84-85
- MCC CiTiSE (règlement) : p74-77
- MCC FISA1 : p61-62
- MCC FISA2 : p65-66
- MCC FISA3 : p69-70
- MCC FISA (règlement) : p56-59
- MCC FISE1 : p30-31
- MCC FISE2 : p35-40
- MCC FISE3 : p45-50
- MCC FISE (règlement) : p20-24
- Médecine universitaire : p95-96
- Mot du directeur : p5
- Mootse : p90

Index

• N

- Notes : p123

• P

- Parcours: p32
- Portail pédagogique : p90
- Présentation de l'école: p4
- Présentation Citise : p73
- Présentation Filière Ingénieur sous Statut Apprenti (FISA) : p55
- Présentation Filière Ingénieur sous Statut Etudiant (FISE) : p19
- Projet Electronique : p54
- Projet Industriel : p54
- Projet Informatique : p54
- Projet Recherche et Innovation : p54
- Programmes d'échanges internationaux : p103-104

• R

- Recherche et innovation : p109
- Règlement intérieur : p8-13
- Représentation étudiante : p111
- Réservation de salles ou amphis : p99

• S

- Salles de travail : p98
- Sécurité : p97
- Service d'information, orientation et d'insertion professionnelle : p94
- Sports : p93
- Stages : p51-52
- SUAPS : p93

• V

- Vacances : p99
- Vie étudiante : p107

• W

- Wifi : p91

Notes



25 rue du Docteur Rémy Annino
42000 Saint Etienne
Tel : 04 77 91 58 88
Fax : 04 77 91 58 99
contact@telecom-st-etienne.fr
www.telecom-st-etienne.fr

 École associée
INSTITUT
Mines-Télécom



 **UNIVERSITÉ
JEAN MONNET**
SAINT-ÉTIENNE